

Rapport intermédiaire Nairobi



Master ISUR
Promotion Alexandrie

Omar Bachir

Lucie Gobin

Julia Marchetti

Franziska Nix

Milan Raab

Hugo Sardin

Marion Sybillin

14 janvier 2010

Acronymes

AFD : Agence Française de Développement

ALGAK: Association des Collectivités Locales Kenyanes

CDF: Constituency Development Fund

CDS: City Development Strategy

CEE: Central and Eastern Europe

COMESA: Common Market for Eastern and Southern Africa

CREPAO : Centre de Recherche et d'Etudes sur les Pays d'Afrique Orientale

EAC : East African Community

FMI : Fond Monétaire Internationale

IDH : Indice de Développement Humain

IFRA : Institut Français de Recherche en Afrique

KACC: Kenya Anti-Corruption Commission

KADU: Kenyan African Democratic Union

KANU: Kenya African National Union

KLDA: Karen Langata District Association

KLGWU : Syndicat des fonctionnaires des autorités locales kenyanes

KRA: Kenya Revenue Authority

LASDAP: Local Authority Service Delivery Action Plan

LATF: Local Authority Transfer Fund

MLG: Ministry of Local Government

NACCSC: National Anti-Corruption Campaign Steering Committee

NCC: Nairobi City Council

ONG: Organisation Non Gouvernementale

PIB : Produit Intérieur Brut

PNB : Produit National Brut

RBA: Retirement Benefits Authority

Remerciements

Le groupe Nairobi tient à remercier les responsables du Master ISUR, Mrs. Pablo Diaz et Jean-Louis Perrault, pour leurs conseils avisés tout au long de la rédaction de ce rapport.

Nous remercions également Mrs. Claude Jamati et Guillaume Josse pour les documents qu'ils nous ont fournis.

Un grand merci aussi à Dominique Connan, doctorant à l'IUE de Florence et ancien pensionnaire scientifique de l'Institut Français de Recherche en Afrique à Nairobi, pour nos discussions fructueuses et sa relecture attentive.

Table des matières

Acronymes	1
Remerciements	2
Introduction	5
I. Nairobi au Kenya, l'envers de la carte postale.....	6
A. Histoire politique contemporaine kenyane et genèse de sa capitale.....	6
1. Une histoire politique entre ruptures et continuités.....	6
2. Genèse d'une capitale coloniale: Nairobi	7
3. Nairobi, ville de passage et tradition anti-urbaine.....	8
B. Capitale d'un pays à faible revenu	9
1. Le Kenya, un pays à fort potentiel économique	9
2. Le Kenya, centre commercial et financier en Afrique orientale.....	10
3. Développements récents : Les impacts d'un choc quadruple.....	12
C. Crises d'une ville sous pression	14
1. À l'image d'un pays victime d'une violente crise politique	14
2. La violence ou l'expression des crises de la ville.....	14
2. La pression métropolitaine mal gérée comme facteur de crises.....	14
II. Le jeu des acteurs privés, publics et civils, une contrainte forte du développement de Nairobi.....	17
A. Un secteur privé fort mais peu redistributeur et en grande partie informel	17
1. Un secteur privé dynamique mais une création d'emplois formels en stagnation.....	17
2. Un secteur informel dominant dans l'économie de Nairobi.....	17
3. Un rapport paradoxal entre le pouvoir politique et le secteur informel : la carotte et le bâton	19
4. Le soutien au secteur du <i>Jua Kali</i> depuis la fin des années 1990	19
5. Les tentatives infructueuses de formalisation du <i>Jua Kali</i> et des revenus fiscaux faibles.....	20
B. Des politiques publiques inefficaces	21
1. Cadre institutionnel et politique du Kenya.....	21

2.	Corruption et népotisme, des pratiques généralisées.....	24
3.	Insécurité : une réforme de la police nécessaire.....	25
C.	Une approche communautaire du développement urbain.....	27
1.	Société civile très dynamique et impossible identité citadine.....	27
2.	La co-production de l'action publique.....	28
3.	La doctrine de la participation communautaire dans l'aide internationale	29
III.	Nairobi, une capitale fragmentée en voie d'étouffement.....	30
A.	Organisation spatiale : Nairobi, ville fragmentée.....	30
1.	Une répartition inégale de la population.....	30
2.	Une ville compartimentée.....	32
3.	Une ville marquée par de fortes inégalités socio-spatiales	33
B.	Une planification spatiale détournée	34
1.	La planification, une tradition importée.....	34
2.	Les défis de la planification à Nairobi	36
3.	Une prise en charge renouvelée de la question de la planification.....	37
C.	La municipalité de Nairobi : un acteur clé du développement urbain ?	39
1.	Organisation complexe du Nairobi City Council (NCC).....	39
2.	Structure duale du NCC pour les services urbains	39
3.	Fiscalité locale.....	40
	Conclusion.....	41
	Bibliographie.....	42
	Annexes.....	46

Introduction

Le Kenya a longtemps fait figure d'exemple en matière de stabilité politique et de transition démocratique en Afrique sub-saharienne. Or, la réélection peu transparente du président Mwai Kibaki en décembre 2007 a généré un violent conflit entre les partisans du président, appartenant majoritairement à l'ethnie des Kikuyu, et l'opposition Luo regroupée autour de Raila Odinga. Des démêlés sanglants ont provoqué la mort d'environ 1 500 personnes et le déplacement de 300 000 Kenyans¹. A Nairobi, les bidonvilles ont été particulièrement touchés par des tensions intercommunautaires. Un compromis de partage du pouvoir politique entre Kibaki et Odinga a pu être négocié sous l'égide de l'ancien Secrétaire Général des Nations unies, Kofi Annan, fin février 2008.

Cependant dans une ville comme Nairobi, étouffée par l'arrivée de nouveaux citadins, une résurgence des affrontements ethniques ne peut être écartée. Par ailleurs, une ségrégation sociale de plus en plus nette et une criminalité qui ne cesse d'augmenter dans la capitale kenyane stigmatisent l'échec des politiques urbaines, notamment en termes d'accès aux services essentiels comme l'habitat, l'eau ou encore la santé.

La crise de gestion des services urbains n'est pourtant pas un problème propre à Nairobi mais relève tout d'abord de contraintes nationales (I) telles que les implications de la colonisation qui a façonné le paysage urbain (A), et un contexte économique défavorable (B) facilitant l'émergence d'une crise urbaine généralisée (C). À ceci s'ajoute une participation peu efficace des divers acteurs des politiques urbaines de Nairobi (II). L'importance du secteur informel induit une faible redistribution des richesses (A), entraînant ainsi une carence de l'action publique importante (B). Les politiques publiques sont par conséquent prises en charges par différentes communautés et l'aide internationale, au risque d'une fragmentation des actions menées (C). C'est donc l'ensemble des contraintes nationales et des enjeux complexes des acteurs des politiques urbaines qui se répercutent sur la gestion de l'espace à Nairobi (III). L'organisation déséquilibrée de la ville (A) ne peut s'améliorer, du fait du détournement de la planification urbaine par les élites (B) et des contraintes institutionnelles rencontrées par la municipalité de Nairobi (C).

¹ Lafargue J. (dirs), « Les Élections Générales de 2007 au Kenya », In *Les Cahiers d'Afrique de l'Est*, n° 37, IFRA, 2008.

I. Nairobi au Kenya, l'envers de la carte postale

A. Histoire politique contemporaine kenyane et genèse de sa capitale

1. Une histoire politique entre ruptures et continuités

a) XIX^{ème} siècle - 1963 : de colonisations en indépendance

La domination omanaise

Au début du XIX^{ème} siècle, le sultanat d'Oman conquiert les villes swahilies situées au nord du cap Delgado. Il n'y eut pas de tentative d'asservissement des populations du pays, mais une influence certaine et les langues locales furent imprégnées de mots arabes.

La colonisation britannique

Les Britanniques exercèrent une influence importante à partir de 1873. Le sultan fut encouragé par John Kirk, consul britannique, à annexer la plaine agricole côtière. Cela avantageait les Britanniques qui étaient en conflit avec les Allemands pour le contrôle de l'Afrique orientale.

La lutte pour l'indépendance

La révolte anti-britannique commence en 1952 : les Mau-Mau (société secrète kikuyu) exigeaient, par la violence, la restitution de leurs terres et de leurs droits. Cette révolte, qui n'est pas exactement une lutte indépendantiste mais bien plus une guerre civile kikuyu, est réprimée dans le sang et 13 000 Kikuyus sont massacrés à titre d'exemple. Le mouvement indépendantiste est créé, mené par l'Union nationale africaine du Kenya (Kenya African National Union ou KANU). L'indépendance est déclarée le 12 décembre 1963.

b) 1963-2010 : histoire politique du Kenya post-colonial

Après la décolonisation en 1963, des élections présidentielles sont organisées et Jomo Kenyatta est élu Président de la République contre Kapkorios Arap Moi. Ce dernier quitte le parti qu'il avait fondé afin de défendre les intérêts des petits groupes ethniques face aux Kikuyus et aux Luos qui représentaient l'essentiel des appuis à Kenyatta, la KADU (*Kenyan African Democratic Union*), et il rejoint le parti gagnant, la KANU, avec un poste de ministre au Gouvernement. En 1967, J.Kenyatta le nomme vice-président. Moi reste onze ans à ce poste avant de lui succéder en 1978.

Première période de l'ère Moi (1978-1982)

Pendant quatre ans, Moi a une réelle volonté de développer le pays (libération de prisonniers politiques, distribution de lait dans les écoles, volonté de lutter contre la corruption, etc.) Mais il devient rapidement autoritaire.

Deuxième période de l'ère Moi (1982-1992)

Une tentative de coup d'État fomentée en 1982 par des officiers de l'armée de l'air a pour résultat le durcissement du régime (instauration d'un parti unique, climat de terreur et de répression contre les intellectuels de l'Université, exil d'enseignants et de juristes). Moi développe un véritable culte de la personnalité. Il donne son nom à de nombreuses écoles, à l'Université d'Eldoret, à un aéroport, à des routes, des ponts, il fait imprimer des billets de banque à son effigie, instaure le Moi Day (le 10 octobre est férié pour tous et des défilés militaires sont organisés).

Troisième période de l'ère Moi (1992-2002)

En 1992, Moi est élu avec seulement 36% des voix. Contraint par la pression démocratique interne et par celle du Commonwealth, il instaure le multipartisme. Selon lui, le Kenya n'est pas prêt pour le multipartisme à cause des clivages ethniques. Beaucoup pensent alors comme lui. Et très vite se produit une ethnicisation de la vie politique.

Il est réélu en 1997 avec seulement 40% des suffrages exprimés mais l'opposition est divisée (Mwai Kibaki 31% et Raila Odinga 10,9%).

Malgré la volonté affichée de développer le pays au début de son premier mandat, la fin de son ère a accompagné le plongeon du pays dans l'« échelle du sous-développement »², quels que soient les critères retenus (espérance de vie, alphabétisation, couverture sanitaire, etc.).

Alternance et crise politique (2002-2007)

Mwai Kibaki remporte les élections de 2002. Il se présente aux élections présidentielles de 2007. Il est désigné vainqueur malgré les contestations et la crise qui s'en suit.

2. Genèse d'une capitale coloniale: Nairobi

Le peuplement par les colons commence à se renforcer à partir de 1886, après la Conférence de Berlin au cours de laquelle les puissances européennes se partagent l'Afrique. La Grande-Bretagne hérite de l'Ouganda et du Kenya.

² Cappelaere P., *Kenya, Safaris, ethnies et politique*, p.167, L'Harmattan, 2004.

Le peuplement par les colons commence à se renforcer à partir de 1886, après la Conférence de Berlin au cours de laquelle l'Europe se partage l'Afrique. La Grande-Bretagne hérite de l'Ouganda et du Kenya.

La construction du chemin de fer qui relie Mombasa (côte est du Kenya) à Kampala (Ouganda) est à l'origine de la naissance de Nairobi. Le site de la future capitale est situé à mi-chemin des deux extrémités du chemin de fer. Les nombreux points d'eau qui l'entourent sont un autre facteur favorable au développement de Nairobi. La municipalité est fondée en 1900 et ce n'est qu'en 1905 qu'elle devient capitale du Kenya avec environ 10 000 habitants.

3. Nairobi, ville de passage et tradition anti-urbaine

Durant la période coloniale, le Kenya était un pays à grande majorité rurale, et Nairobi une ville où l'on perdait son honneur (prise d'indépendance des femmes par le biais de la prostitution³, criminalité, etc.).

Cet état de fait a marqué durablement la mentalité kenyane, en faisant des campagnes le lieu de la réussite sociale, et de la ville un lieu auquel on n'appartient pas, un simple lieu de passage.

³ Lonsdale J., « Être citadin dans le Kenya Colonial », *In* Charton-Bigot H. et Rodriguez-Torres D. (Dir.), *Op. cit.*

B. Capitale d'un pays à faible revenu

1. Le Kenya, un pays à fort potentiel économique

a) Indicateurs économiques et sociaux

Comme la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne, le Kenya est identifié par la Banque Mondiale comme un pays à faible revenu. Le PNB par habitant de \$770 en 2008⁴ est largement inférieur au seuil de \$976 et donc insuffisant pour placer le Kenya parmi les pays à revenu intermédiaire⁵. D'autres indicateurs économiques⁶, comme un taux de chômage estimé à 40% en 2008⁷ qui place le Kenya au 188^{ème} rang mondial, confirment ce constat. Par ailleurs, avec un coefficient de Gini de 47,7

les revenus sont distribués de façon beaucoup plus inégale que dans les pays voisins comme l'Ouganda et la Tanzanie, dont les coefficients de Gini sont respectivement de 42,6 et de 34,6⁸. Or, si on prend en compte d'autres indicateurs, comme l'Indice de développement humain (IDH) qui va au-delà des indicateurs économiques et prend par exemple en compte l'espérance de vie et l'alphabétisation des adultes, on constate que le Kenya est en moyenne légèrement plus développé que l'Afrique sub-saharienne (cf. Figure 1). Par conséquent, les indicateurs économiques négligent le fort potentiel de croissance économique du Kenya.

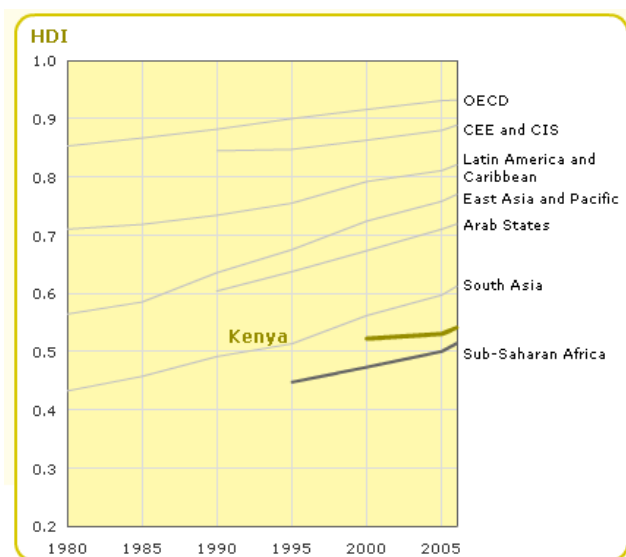


Figure 1 : HDI Trends

Source: Human Development Report 2009, http://hdrstats.undp.org/en/countries/country_fact_sheets/cty_fs_KEN.html

Certes, le secteur primaire contribue encore fortement au PIB du Kenya à hauteur de plus de 20%, alors que le secteur industriel ne constitue que 15% environ du PIB kenyan⁹. Mais les services

⁴ <http://ddp-ext.worldbank.org/ext/DDPQQ/member.do?method=getMembers&userid=1&queryId=135>, consulté le 06/10/10.

⁵ <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/DATASTATISTICS/0,,contentMDK:20420458~menuPK:64133156~pagePK:64133150~piPK:64133175~theSitePK:239419,00.html>, consulté le 06/10/10.

⁶ Voir annexe 5 (p. 63).

⁷ <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ke.html>, consulté le 06/10/10.

⁸ UNEP, Human Development Report 2009, pp. 196-198, http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2009_EN_Indicators.pdf, consulté le 06/01/2010

⁹ MINEIE – DGTPE, Fiche signalétique Kenya, 2009, p.2, http://www.dgtpe.fr/se/kenya/documents_new.asp?V=1_PDF_151453, consulté le 06/01/2010 et

représentent la partie la plus importante de l'économie kenyane avec plus de 60% du PIB¹⁰, et la croissance économique est surtout générée par les trois « T » (transferts de la diaspora, thé, tourisme) et par l'horticulture. Le pays est, par exemple, le premier exportateur mondial de thé noir et un quart des fleurs vendues dans le monde proviennent du Kenya¹¹. Pour augmenter l'attractivité économique, l'industrialisation doit pourtant avancer dans le pays et c'est entre autre pour cela que le Gouvernement kenyan a lancé la vision 2030.

b) La vision 2030

Lancé en 2006, la vision 2030 est un plan de croissance durable dont le but est de transformer le Kenya en pays à revenu intermédiaire en voie d'industrialisation d'ici 2030¹². Ce plan national repose sur trois piliers, dont le premier, le pilier économique vise à promouvoir la prospérité des Kenyans à travers le développement économique de toutes les régions du pays¹³. Le pilier social promeut une société équitable, avec un environnement stable et sécurisé. Le pilier politique enfin, a pour but la mise en place d'un système démocratique respectueux des lois et des droits de chacun¹⁴. Le programme se divise en cinq phases quinquennales, la première se terminant en 2012. L'objectif de parvenir à une croissance économique de 10% par an après 2012¹⁵ semble pourtant peu réaliste ce qui met en question une industrialisation rapide du pays sans empêcher le Kenya d'être la plus grande puissance économique en Afrique orientale.

2. Le Kenya, centre commercial et financier en Afrique orientale

a) Intégration régionale

La domination économique du Kenya en Afrique de l'Est (cf. Figure 2) est facilitée notamment par l'intégration régionale au sein d'organismes tels que l'*East African Community* (EAC) et le *Common Market for Eastern and Southern Africa* (COMESA). Après un premier échec d'intégration est-africaine en 1967, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda ont rétabli l'EAC en 1999 et le Burundi et le Rwanda ont rejoint l'organisation en 2007¹⁶. Les

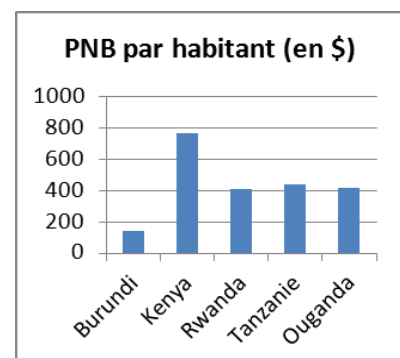


Figure 2 : PNB par habitant dans les pays membres de l'EAC en 2008

Source : <http://ddp-ext.worldbank.org/ext/DDPQQ/membre.do?method=getMembers&userid=1&queryId=135>, consulté le 10/12/2009.

<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ke.html>, consulté le 06/10/10.

¹⁰ *Ibid.* ainsi que l'annexe 6 (p. 65).

¹¹ MINEIE – DGTPE, KENYA : situation économique et financière, 2008, p.2, http://www.dgtpe.fr/se/kenya/documents_new.asp?V=1_PDF_141341, consulté le 06/01/10.

¹² Government of the Republic of Kenya, Kenya Vision 2030, 2007, p. 3, http://siteresources.worldbank.org/KENYAEXTN/Resources/kenya_Vision2030_Popular.pdf?resourceurlname=kenya_Vision2030_Popular.pdf, consulté le 06/01/10.

¹³ *Ibid.*, p.1.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ <http://www.eac.int/about-eac/quick-facts.html>, consulté le 06/01/10.

réussites de l'EAC sont, par exemple, l'élimination de toutes les barrières transfrontalières non-tarifaires et l'introduction d'une union douanière entre le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda début 2005 et au Burundi et au Rwanda quatre ans plus tard¹⁷. Excepté la Tanzanie, tous les pays de l'EAC sont également membres de la COMESA, créée en 1994. Cette organisation constitue une zone de libre-échange entre 19 pays africains¹⁸ favorisant ainsi le commerce extérieur du Kenya avec ses pays voisins et son rang de puissance économique régionale.

b) Nairobi, hub régional

En tant que leader Est-africain, le Kenya est le centre de distribution logistique portuaire et aéroportuaire de la région. Le port de Mombasa est en effet le point de transit incontournable pour

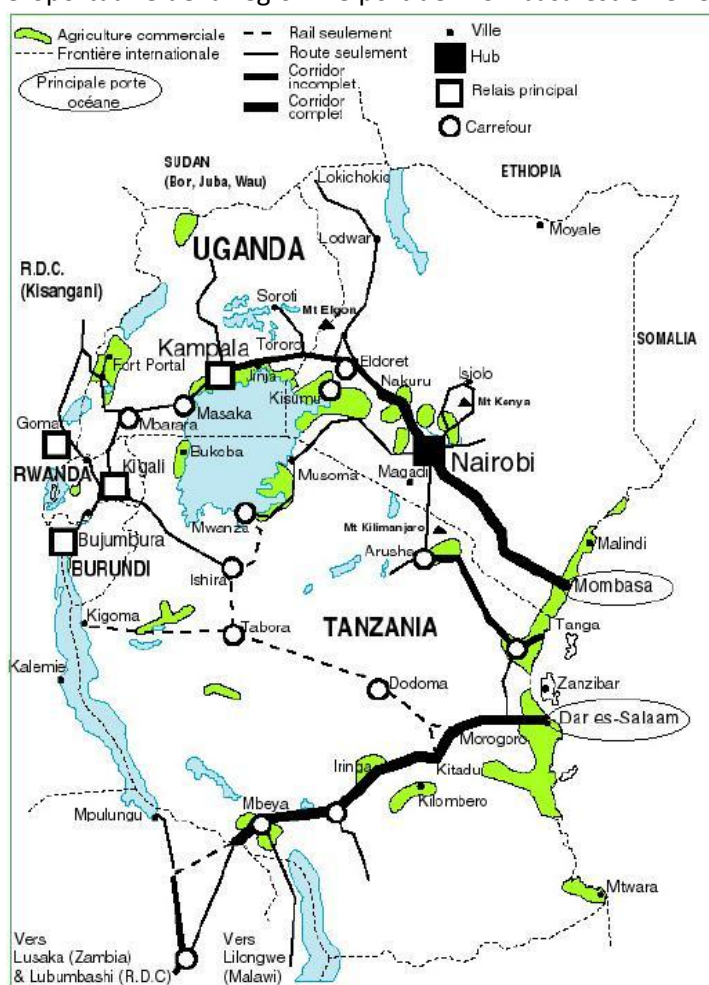


Figure 3 : Afrique de l'Est

Source: Calas B., « Le système logistico-urbain est-africain », Mambo ! Volume I, n° 2; octobre, décembre 2000, p. 4

les importations et les exportations régionales. Il permet de desservir une grande partie de la zone des grands lacs par le « corridor nord », c'est-à-dire l'association de la route et du rail jusqu'à Kampala¹⁹. Mais Nairobi constitue également un carrefour commercial et financier en Afrique de l'Est (cf. Figure 3). La plupart des entreprises multinationales présente au Kenya, comme *Coca-Cola*, *General Electric*, *Cisco Systems*, *Citibank* ou *Toyota*, ont des filiales régionales ou des lieux de production dans la capitale kenyane²⁰. Nairobi héberge également des entreprises nationales qui sont aussi des leaders régionaux, par exemple l'*East Africa Portland Cement* ou la *Kenya Airways*. Par ailleurs, Nairobi est une place financière relativement forte en

¹⁷ <http://www.eac.int/about-eac/achievements.html>, consulté le 06/01/10.

¹⁸ <http://about.comesa.int/lang-fr/overview/history-of-comesa>, consulté le 06/01/2010.

¹⁹ Porhel R., « Les conséquences économiques de la crise politique », In : IFRA, *Les Cahiers d'Afrique de l'Est*, N° 37, pp. 61, http://www.ifra-nairobi.net/resources/cahiers/Cahier_37/3porhel.pdf, consulté le 06/01/2010.

²⁰ Kenya-advisor: *Nairobi Business - Heart of the East African economy*. <http://www.kenya-advisor.com/nairobi-business.html>, consulté le 30/12/2009.

Afrique, car la Bourse du Kenya, le *Nairobi Stock Exchange*, est la quatrième place boursière en Afrique²¹. Bien que Nairobi constitue donc un site économique attractif dans la région, la ville se trouve récemment confronté à des crises politiques et économiques qui freinent les investissements.

3. Développements récents : Les impacts d'un choc quadruple

a) Les conséquences des crises politiques et économiques

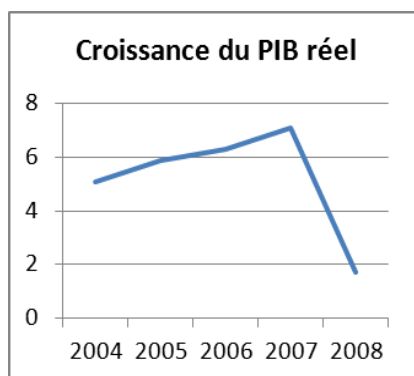


Figure 5 : Croissance du PIB réel du Kenya de 2004 à 2008 (en %)

Source :

http://hdrstats.undp.org/en/countries/country_fact_sheets/cty_fs_KEN.html

Récemment, le Kenya a subi quatre chocs consécutifs : les violences post-électorales début 2008, la hausse du prix du pétrole et des denrées alimentaires, la crise financière et une sécheresse décennale en 2009.

La crise politique « a conduit à la fermeture d'usines, à l'accumulation des retards dans l'approvisionnement, à l'annulation successive des *tour operators* dans le secteur du tourisme ou encore à l'effondrement de la bourse. »²² Dès le 2 janvier 2008, le *Nairobi Stock Exchange* a perdu 5% de sa valeur, ce qui a causé un retournement de confiance de la part des investisseurs²³. À cause de la crise financière et des chocs sur les prix, la croissance économique n'a pu se redresser en 2008 (cf. Figure 4 : Croissance du PIB réel du Kenya de 2004 à 2008), le secteur agricole ayant par exemple chuté de 5%²⁴. Le tourisme, qui a également décliné en 2008, est un des moteurs d'une modeste reprise économique en 2009 avec une augmentation de 28%²⁵.

Doing Business in Kenya—where is it easiest?

Locality	AGGREGATE RANK
Narok (easiest)	1
Malaba	2
Thika	3
Kisumu	4
Mombasa	5
Nyeri	6
Garissa	7
Eldoret	8
Kilifi	9
Nairobi	10
Isiolo (most difficult)	11

Note: The aggregate ranking index is calculated as the ranking on the simple average of locality percentile rankings on each of the 4 topics covered in *Doing Business in Kenya 2010*.

Figure 4 : Doing Business in Kenya ranking par ville

Source : WORLD BANK, INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION, *Doing Business in Kenya 2010*, p. 1, http://www.doingbusiness.org/Documents/Subnational/DB10_Subnational_Report_Kenya.pdf, consulté le 06/01/2010

b) Appréciation du risque

Malgré ce redressement économique, les besoins de financement du pays sont en hausse en 2009, ce qui risque

²¹ *Ibid.* L'importance d'une place boursière n'est cependant pas garant du développement d'un pays.

²² Porhel, *op. cit.*, p. 64.

²³ *Ibid.*

²⁴ World Bank, *Kenya Economic Update*, décembre 2009, p. iii, http://siteresources.worldbank.org/INTKENYA/Resources/Kenya_Economic_Update_Dec_2009-full.pdf, consulté le 06/01/2010.

²⁵ *Ibid.*

d'entraîner une crise de liquidité²⁶. De plus, la fragilité de la coalition politique, issue des violences post-électorales, incite la Coface à considérer qu'une « résurgence des affrontements ethniques, sur fond de corruption, ne peut [...] être écartée²⁷. »

Par ailleurs, le classement *Doing Business in Kenya 2010* (cf. Figure 5 montre les difficultés auxquelles sont confrontés les investisseurs à Nairobi, qui figure dans les derniers rangs du classement des villes kenyanes, loin derrière Mombasa et Kisumu. Nairobi souffre de nombreux handicaps. Les temps requis pour l'enregistrement de la propriété ou pour l'exécution d'un contrat²⁸ y sont par exemple particulièrement longs. De plus, la congestion du système de transports dissuade de nombreuses entreprises de s'installer à Nairobi. Or, des villes comme Narok et Thika qui figurent dans les premiers rangs du classement *Doing Business in Kenya 2010* ne possèdent ni les infrastructures ni les centres de décision nécessaires au commerce international. Par conséquent, Nairobi reste un hub régional malgré les nombreuses crises auxquelles la ville doit faire face

Le Kenya est la plus grande puissance économique en Afrique orientale et Nairobi y constitue un des principaux carrefours commerciaux et financiers. La ville accueille de nombreuses entreprises nationales et multinationales, dispose des infrastructures et des centres de décision nécessaires aux investissements extérieurs et elle est, par ailleurs, une place boursière importante en Afrique. Or, des crises politiques et économiques récentes ont renversé la confiance de la part des investisseurs. Par conséquent, Nairobi est un site économique attractif pour les investisseurs en Afrique orientale mais le risque d'instabilité politique ne peut pas être écarté.

²⁶ Coface.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ World Bank, International Finance Corporation, *Doing Business in Kenya 2010*, p. 1, http://www.doingbusiness.org/Documents/Subnational/DB10_Subnational_Report_Kenya.pdf, consulté le 06/01/2010.

C. Crises d'une ville sous pression

1. À l'image d'un pays victime d'une violente crise politique

Le Kenya a connu un épisode de violence post-électorale extrêmement marqué, de décembre 2007 à mars 2008, faisant plus de 1 500 morts et 300 000 déplacés²⁹.

S'il est facile de résumer les faits à un affrontement entre l'opposition, regroupée autour de Raila Odinga, et le président sortant, Mwai Kibaki, accusé par ses détracteurs de fraudes électorales, il n'en demeure pas moins que l'analyse précise des événements révèle une crise bien plus profonde. En s'intéressant plus particulièrement aux événements qui ont touché Nairobi, il est possible de dénombrer trois causes de ces violences.

- La première est une manipulation politique de l'opposition qui, en plongeant la capitale et le pays tout entier dans des troubles post-électorales, a pu bénéficier d'un moyen de pression important pour obtenir des négociations et une révision des résultats.
- La seconde est à imputer aux milices de jeunes elles-mêmes. Ces groupes paramilitaires qui se partagent un certain nombre de marchés informels allant de la sécurité d'un quartier à de nombreux trafics (rançonnement³⁰, drogues, etc.), ont profité de l'opportunité de cette crise pour se lancer dans une guerre ouverte et conquérir le territoire de gangs rivaux.
- Enfin, la police a également sa part de responsabilité. Elle a été l'instrument du pouvoir et à commis de nombreuses exactions à Kibera, fief d'Odinga³¹.

A ces responsabilités s'ajoutent des explications plus anciennes : il est légitime de penser que le découpage ethnique de la vie sociale au Kenya, hérité en partie de l'époque coloniale, tout comme le découpage des circonscriptions, a joué un rôle non négligeable dans l'éclatement des violences.

2. La violence ou l'expression des crises de la ville

La capitale kenyane n'est pas surnommée *Nairobi* par hasard. Ainsi le site du ministère des affaires étrangères français prévient d'emblée : « La criminalité au Kenya demeure l'une des plus élevées d'Afrique : les vols à la tire, agressions et cambriolages sont fréquents. »³².

1. La pression métropolitaine mal gérée comme facteur de crises

La principale difficulté aujourd'hui, provient en fait, de la pression urbaine (population de 2,9 millions d'habitants en 2008³³) et de la mauvaise gestion de la question foncière, qui obligent une très grande

²⁹ Lafargue J. (dir), « Les Élections Générales de 2007 au Kenya », In *Les Cahiers d'Afrique de l'Est*, n° 37, IFRA, 2008.

³⁰ Gettleman J., « KENYA; Nairobi capitale du crime », In *Courrier International*, n°991, 29 octobre 2009, n°991 p 34.

³¹ « Ballots to Bullets : Organized Political Violence and Kenya's Crisis of Governance », rapport de Human Rights Watch, Volume 20, n°1, 2008.

³² Article Kenya, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/pays_12191/kenya_12271/index.html, consulté le 06/01/ 2010.

³³ UN Habitat.

partie de la population de Nairobi à vivre dans des quartiers d'habitat informel. Il est alors possible de voir cohabiter des habitations « en dur » avec des taudis fait de cartons et de taules³⁴.

De fait, la ville est, dans une moindre mesure, victime des mêmes tensions intercommunautaires que celles qui ravagent les zones rurales du Kenya. Les habitants de la capitale kenyane sont parfois obligés de

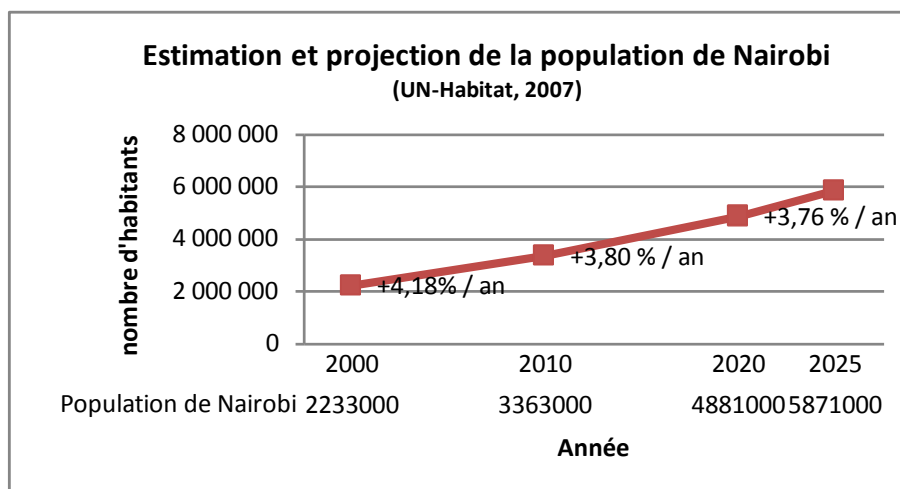


Figure 6

veiller, lors du choix de leur quartier, à ce que leur ethnie y soit bien représentée³⁵.

Ces tensions ressurgissent exacerbées sous l'effet de la pression de l'urbanisation : au Kenya en 2001, 34 % de la population était urbaine³⁶. Parmi celle-ci, une très grande majorité était locataire

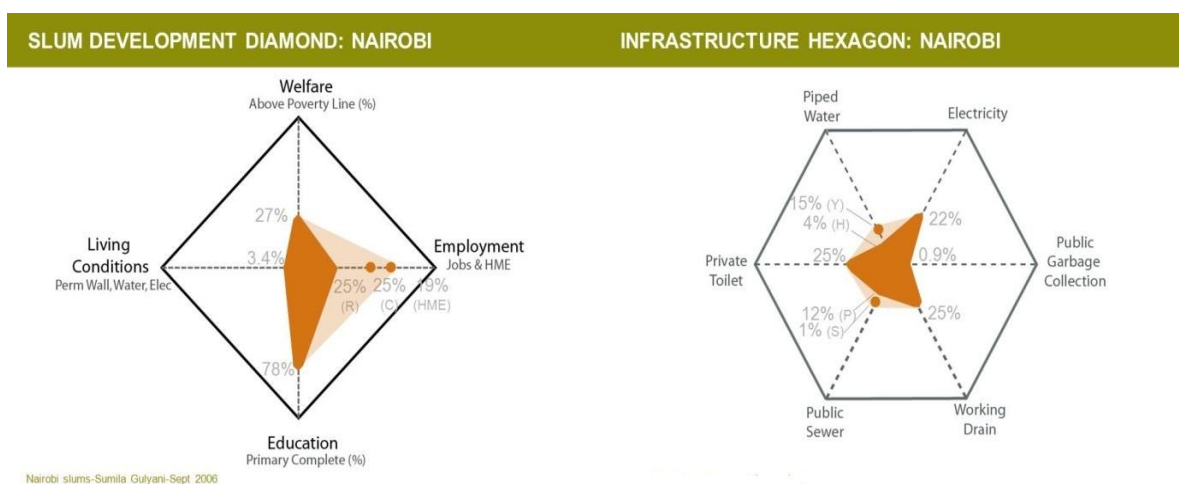


Figure 7 : Indicateurs de pauvreté à Nairobi

Source : Gulyani S., Nairobi slums, Columbia University New York, septembre 2006.

³⁴ Ce qui explique pourquoi il est plus judicieux de parler de quartiers d'habitat informel plutôt que de bidonville, la question sous-jacente étant celle de la régulation foncière.

³⁵ Lafargue J. (dir), *op. cit.* et Mérino M., « Le Kenya : une locomotive régionale en panne », *In Géostratégiques* n° 25, octobre 2009, http://www.strategicsinternational.com/25_10.pdf, consulté le 05/01/10.

³⁶ Il est évidemment essentiel de s'interroger sur ce que l'on entend par « urbains » : ceux qui ne font qu'y travailler, ou ceux pour qui il ne s'agit que d'une résidence précaire, saisonnière, hebdomadaire ou bien s'agit-t-il de ceux pour qui le mode de vie comme l'avenir se définissent d'abord par rapport à la ville, voire enfin ceux qui y sont nés ? De fait, ces chiffres découlant des recensements de 1999, il s'agit plus certainement de celui qui habite en ville.

(92 %³⁷). Si à l'échelle du pays, le taux de croissance de la population s'élève à 6% par an, il est d'après les projections de UN-Habitat d'environ 4% par an à Nairobi (cf. Figure 6, soit entre 100 000 et 200 000 habitants supplémentaires chaque année). Une telle importance de la croissance urbaine n'est pas sans poser problème dans l'accès aux services urbains de base. Comme le montre la **Figure 7**, ces habitants sont touchés par une grande pauvreté et n'ont qu'un accès très restreint aux services urbains essentiels.

La Figure 8 montre à quel point l'urbanisation au Kenya a longtemps été le monopole de Nairobi, véritable capitale macrocéphale. Par contre, il faut noter que l'urbanisation du Kenya depuis 1990, évolue désormais vers une inversion de cette tendance au profit de villes plus petites, participant donc à une urbanisation des espaces. Désormais les petites agglomérations grandissent autant sinon plus que les principales villes ne croissent : si les cinq premières villes du pays concentraient en 1980 près de 70 % des urbains, contre 60 % en 1990, en 2000 elles n'en représentaient plus que 35 %³⁸.

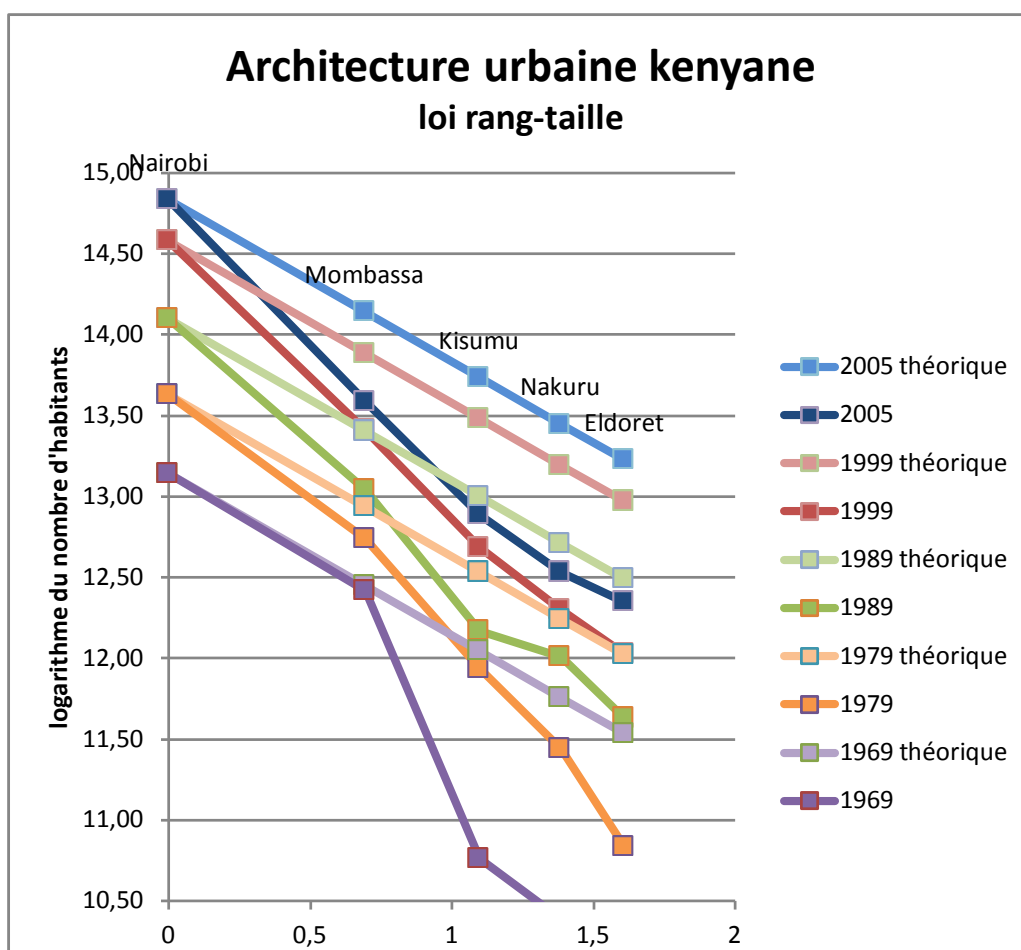


Figure 8

Source des chiffres utilisés : <http://www.citypopulation.de/Kenya.html>, consulté le 05/01/2010, également donnés en annexe 7 (p. 56).

³⁷ World Bank, 2006.

³⁸ Calas B., « Dynamiques métropolitaines d'Afrique orientale », In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°237, Presses universitaires de Bordeaux, 2007, p 3-22.

II. Le jeu des acteurs privés, publics et civils, une contrainte forte du développement de Nairobi

A. Un secteur privé fort mais peu redistributeur et en grande partie informel

1. Un secteur privé dynamique mais une création d'emplois formels en stagnation

Alors que le secteur privé de Nairobi est développé et représente pour certaines entreprises multinationales un hub stratégique en Afrique sub-saharienne³⁹, la création d'emplois formels pour la population reste faible. « [E]n 2001, les emplois formels ne représentent que 419 900 postes, trop peu [à l'] égard [du] million et demi d'actifs. Parallèlement, le nombre d'emplois dans le secteur formel est en déclin progressif : la ville a perdu en trois ans près de 2 000 emplois formels »⁴⁰, alors que Nairobi abrite chaque année entre 100 000 à 200 000 habitants supplémentaires.

2. Un secteur informel dominant dans l'économie de Nairobi

L'incapacité du secteur formel à créer de l'emploi est reflétée par le haut pourcentage de chômeurs dans la ville ainsi qu'à l'échelle nationale. Actuellement le Kenya connaît un taux de chômage d'environ 40%⁴¹. Néanmoins ce chiffre doit être relativisé, compte tenu de la place prépondérante du secteur informel dans l'économie kenyane. Pour ce qui est de Nairobi, plus de deux personnes sur trois travaillaient dans ce secteur en 2003⁴².

L'origine de cette économie informelle, couramment appelée « *Jua Kali* »⁴³ en Swahili, remonte à la période après l'indépendance. À cette époque, les autorités administratives ont soutenu l'économie informelle pour encourager les industries indigènes à se développer, afin de créer un mouvement d'émancipation face à une économie nationale détenue pour la majorité par des forces étrangères⁴⁴.

Répartition des emplois à Nairobi dans le secteur :		
Année	Formel	Informel
1998	420 000	800 000
2001	420 000	1 100 000

Tableau 1

Source : Mérino M., *op. cit.* 2007, p 168.

³⁹ Cf. « Le Kenya, centre du commerce et des finances en Afrique orientale »

⁴⁰ Mérino M., *op. cit.*, p.166.

⁴¹ CIA <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ke.htm>, consulté le 03/01/09.

⁴² Porhel R., *op. cit.*, p 56.

⁴³ L'expression signifie « soleil chaud/brûlant » et décrit les conditions de travaux ardues dans le secteur informel qui se déroule en général à l'air libre sans quelconque protection.

⁴⁴ Rutherford R., « *Jua Kali* Kenya: Change and Development in an Informal Economy, 1970-95», *International Small Business Journal*, Vol. 15, No. 3, 1997

Comme dans beaucoup d'autres économies d'Afrique sub-saharienne, cette économie informelle se caractérise « par le non-respect des règles étatiques »⁴⁵ et se trouve « le plus souvent en dehors des lois et du fisc »⁴⁶. Il n'existe donc pas de code du travail, de licences officielles pour la vente des produits, de protection sociale, de paiement de taxes, etc.

Les raisons d'une telle importance du secteur informel au Kenya sont diverses : diminution des exportations des produits agricoles dont le Kenya est dépendant, faible degré d'institutionnalisation de l'État et donc du marché du travail, un secteur public peu efficace mais dominant dans l'économie formelle⁴⁷, etc. L'explication la plus courante reste pourtant celle d'une croissance économique qui n'a pas pu générer suffisamment d'emplois pour une population croissante⁴⁸. Le Kenya a effectivement connu une croissance économique qui s'est progressivement dégradée depuis les années 1960 et une croissance démographique soutenue⁴⁹. La situation s'aggrave d'avantage pour la population dans les années 1990 où la croissance démographique devance la croissance économique⁵⁰. Pourtant cette explication doit être nuancée, puisque la croissance moyenne du pays depuis 2000 est d'environ 4% alors que le secteur informel continue de progresser à un rythme soutenu⁵¹.

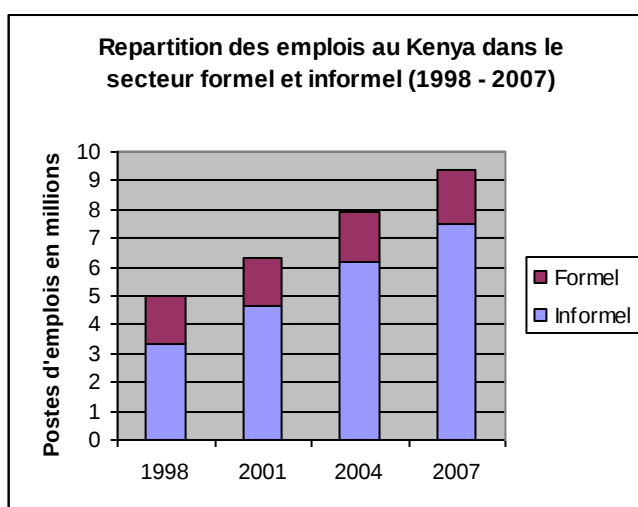


Figure 9

Source : Synthèse entre Mérimo 2007 et du Kenyan National Bureau of Statistics <http://www.knbs.or.ke/>

A côté de ce phénomène majeur, des voix critiques comme celle des sociologues M. Mérimo et P. Bocquier évoquent une sorte d'informalisation volontaire du marché du travail par les entreprises privées. Ces dernières utiliseraient les situations de crise économique pour se débarrasser de leurs effectifs, en les remplaçant ultérieurement par de la main d'œuvre informelle bon marché, comme cela a été le cas durant la crise de la nouvelle économie en 2001. A titre d'exemple une entreprise privée de collecte

⁴⁵ Lautier B., *L'économie informelle dans le tiers monde*, p. 4, La découverte, Paris, 1994.

⁴⁶ *Ibid.* p3.

⁴⁷ Mérimo M., *op. cit.* p.163 – 164 et Library of Congress – Federal Research Division, *Country profile: Kenya*. p 9 – 10, 2007: <http://lcweb2.loc.gov/frd/cs/profiles/Kenya.pdf>, consulté le 04/01/10.

⁴⁸ Mérimo M., *op. cit.* p163 – 164.

⁴⁹ Voir annexe 8 : «La croissance économique moyenne depuis l'indépendance» (p. 66).

⁵⁰ Dans les années 1990 la croissance moyenne de la population est de 3% par an tandis que la croissance économique est de 1,5% par an.

⁵¹ Voir annexe 9 : «La croissance du secteur informel au Kenya entre 1998 et 2008» (p. 67).

de déchets opérant à Nairobi, la *Domestic Refuse Disposal Services Ltd*, emploierait au total neuf équipes d'éboueurs dont quatre de façon informelle⁵².

3. Un rapport paradoxal entre le pouvoir politique et le secteur informel : la carotte et le bâton

Le statut de l'économie informelle au Kenya est paradoxal, en particulier quand il s'agit de sa relation avec le pouvoir politique⁵³.

- L'histoire du *Jua Kali* est marquée par des moments de reconnaissance du secteur informel. Le Président Kenyatta a par exemple officialisé les *Matatu* (minibus)⁵⁴.
- Le secteur informel kenyan connaît aussi des moments de disgrâce marqués par des épisodes parfois violents⁵⁵.

De nos jours le secteur informel de Nairobi est beaucoup mieux accepté par le pouvoir qu'il y a 20 ans. Déjà vers la fin des années 1990, les autorités kenyanes avaient compris l'importance de son rôle dans la création d'emplois, comme le reflètent les propos du Ministre de la recherche et du développement en 1998 : « *The jua kali sector generated more than three million jobs in the last four years, [...] the sector will help enhance the country's envisaged industrialisation process into the next millennium.* »⁵⁶.

4. Le soutien au secteur du Jua Kali depuis la fin des années 1990

Dès la période des années 1997-1998, les autorités kenyanes ont fortement soutenu le secteur informel, par exemple à travers la mise en place de centres de formation, comme le *Ziwani Motor Mechanics Demonstration and Training Centre* de Nairobi, qui propose entre autre des formations à des mécaniciens du secteur informel⁵⁷. De plus, des foires internationales sont organisées comme celle d'octobre 2007 à Nairobi, avec pour but la promotion du secteur⁵⁸ à l'échelle de la Communauté Est Africaine⁵⁹. D'autres pays membres de la communauté, comme l'Ouganda, ont également reconnu l'importance du secteur informel et le considèrent même comme indispensable au développement de leur économie nationale⁶⁰.

L'importance de la création d'emplois informels au Kenya explique donc le changement de perspective des autorités sur le *Jua Kali*.

⁵² Mérino M., *op. cit.* p.163 - 166.

⁵³ Rutherford R., *op. cit.*

⁵⁴ Aubrey L., « Social and Political Dynamics of the Informal Economy in African Cities: Nairobi and Harare (Review) (book review) », *Journal of Asian and African Studies*, Vol. 34, No.4, 1999.

⁵⁵ Rutherford R., *op. cit.*

⁵⁶ « Jobs - Minister commends *jua kali* sector. », *The Nation*, 28/04/1998.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Voir annexe 10 : « Les différents secteurs de l'économie informelle au Kenya en 2006 » (p. 68).

⁵⁹ Otieno J., « *Jua Kali* Fair Opens Doors », *All Africa*, 15 octobre, 2007.

⁶⁰ Ondoga A., « Government to Invest in *Jua Kali* Centres », *All Africa*, 26 octobre, 2009.

5. Les tentatives infructueuses de formalisation du *Jua Kali* et des revenus fiscaux faibles

En plus des efforts de soutien au secteur informel, les autorités kenyanes essayent depuis plusieurs années de formaliser le secteur du *Jua Kali*, afin d'augmenter les recettes fiscales. Les dernières tentatives de la *Kenya Revenue Authority* (KRA) pour introduire un impôt sur le revenu des travailleurs informels remontent aux années 2003 et 2006⁶¹. D'après le porte-parole de

« Le Kenya est destinataire de l'aide de la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, le FMI, de l'UE et des bailleurs multilatéraux. En 2008, l'aide publique au développement a représenté entre 3 et 5% du PIB. »

Source : Mission économique du Kenya, 17 mars 2009.

la KRA, le secteur informel supplanterait le secteur formel dans des rues entières des centres urbains et diminuerait considérablement les revenus sur impôts⁶². Jusqu'à présent les efforts des autorités pour intégrer le secteur informel sont restés sans résultats notables.

En octobre 2009, l'autorité des retraites kenyanne, la *Retirement Benefits Authority* (RBA), a tenté de mettre en place une nouvelle approche pour formaliser ce secteur en instaurant un système de retraite pour les employés du secteur informel. Cependant le manque d'interlocuteurs clairs, incite les organismes de retraite privés à exprimer leur scepticisme quant à cette tentative d'officialisation⁶³.

Bien que le secteur privé soit performant et développé à Nairobi, il ne redistribue pas suffisamment de recettes fiscales face à un secteur informel qui ne cesse de croître depuis les années 1970. C'est l'une des raisons pour laquelle le budget du Nairobi City Council s'est réduit depuis, tant dans son montant que dans sa structure. Ceci engendre d'une part une dépendance renforcée de la municipalité de Nairobi vis-à-vis du gouvernement en matière de fonds. D'autre part, la municipalité se voit incapable de subvenir aux besoins croissants en termes de services urbains de base. Au final, la municipalité de Nairobi et l'État kenyan en général se retrouvent incapables d'assumer leur développement et restent tributaires de l'aide internationale, laquelle représente déjà 3 à 5 % du PIB du pays.

⁶¹ «Tax Man Eyes *Jua Kali* Sector. », *All Africa*, 27 octobre, 2003 et «Lobby Cautiously Welcomes *Jua Kali* Tax», *The Nation*, 3 Mai, 2006.

⁶² «Tax Man Eyes *Jua Kali* Sector. », *All Africa*, 27 octobre, 2003.

⁶³ Kagwe W., «Pension Plan Targets *Jua Kali* Sector», *The Nation*, 24 octobre, 2009.

B. Des politiques publiques inefficaces

1. Cadre institutionnel et politique du Kenya

a) *Élections présidentielles, législatives et locales en 2007 : crise grave des institutions et impossible réforme constitutionnelle*

La crise politique de 2007 rappelle l'urgence d'une réforme des institutions. La médiation de Kofi Annan en février 2008 aboutit à un partage du pouvoir, avec un Gouvernement d'union nationale dans lequel le Président reste à son poste et le Premier Ministre (Raila Odinga) appartient au parti de l'opposition. Le pays est aujourd'hui en situation qualifiée de « post-crise ». La médiation Annan a publié une liste des réformes nécessaires. Parmi elles figure une nouvelle constitution. Il y eut déjà une tentative sous l'ère Moi en 2002, mais il rejeta le projet en déclarant que « les changements proposés constituaient une menace pour la démocratie »⁶⁴. Kibaki avait fait de la réforme constitutionnelle sa priorité. Un projet qui renforçait notamment ses pouvoirs fut rejeté par référendum en novembre 2005. Des experts travaillent en ce moment à la rédaction d'un nouveau projet, lequel devrait être soumis à référendum courant 2010. Mais beaucoup pensent que cette réforme n'aura pas lieu avant 2012, date de la prochaine échéance électorale.

Il est donc probable qu'il n'y ait pas de réforme constitutionnelle avant 2012, malgré l'urgence de celle-ci.

b) *La contrainte de la décentralisation inachevée: des structures administratives complexes*

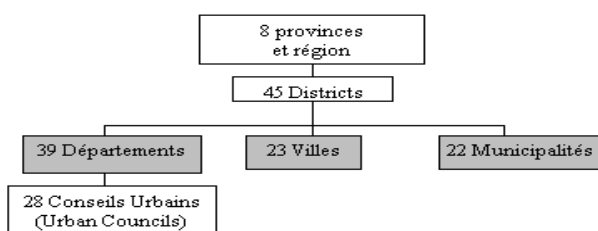


Figure 10 : L'organisation administrative du Kenya

Source : <http://www.almwla.org/francais/default.htm>, consulté le 06/01.2010.

Le Kenya dispose de structures déconcentrées (transfert des pouvoirs de l'administration centrale à ses représentants dans les diverses circonscriptions territoriales), et de structures décentralisées (transfert d'une partie du pouvoir national de l'État à des instances régionales)

Structures Déconcentrées

- Les provinces : le Kenya est divisé en huit régions administratives appelées provinces: Provinces du Nord-Est, de l'Est, du Centre, de la Côte, de l'Ouest, de Nyanza, de la *Rift Valley* et de Nairobi. Cette dernière a un statut particulier : elle est appelée région.
- Les districts (une centaine, mais leur nombre augmente chaque année) : les districts sont sous l'autorité d'un Commissaire de district. La Réforme des districts en 1983 a renforcé leur

⁶⁴ Cappelaere P., *op. cit.*

rôle, en confiant des responsabilités aux comités de développement du district pour qu'il coordonne ses activités, ainsi que celles des ministères, du gouvernement central et qu'il contrôle les actes des collectivités locales. Ils sont divisés en *constituencies*. Leurs compétences : Routes, Foncier, Santé, Éducation, Eau et Assainissement

Structures Décentralisées

- Les départements : ils ont un rôle minime. Ils sont compétents pour les très petits centres urbains.
- Les municipalités : on trouve les municipalités dans les secteurs les plus urbanisés. Ce sont elles qui offrent le plus de services à leur population : maintenance des routes, construction et maintien de gares routières, gestion des abattoirs et des déchets solides, logement municipal et programmes sociaux, services de santé et d'éducation.
- Les villes : les vingt-trois Conseils de ville sont compétents pour des zones urbaines de taille moyenne. Ils ont peu d'autonomie financière et peu voire pas de responsabilités.
- Les Conseils urbains : les Conseils urbains ont été créés dans les nouveaux centres urbains. Ils sont généralement destinés à devenir des villes puis des municipalités. Ils sont sous l'autorité des Conseils de département et n'ont aucune autonomie financière⁶⁵.

Secteurs/Décideurs	Communes	Gouvernorats	régionaux :	Province et	région de	Département
Foncier, urbanisme						
Eau, assainissement	X			X		
Déchets ménagers	X			X		
Distribution énergie						
Transports urbains						
Voirie	X			X		
Logement	X			X		
Santé	X			X		
Services sociaux	X			X		X

Tableau 2 : Répartition des compétences

Source :

<http://www.almwla.org/francais/default.htm>,
consulté le 06/01/2010

L'absence de partage clair des compétences en matière de services urbains

La multiplicité des acteurs et l'absence de partage clair des compétences empêchent la mise en place d'un développement urbain durable. Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, lorsque les compétences sont définies, les structures déconcentrées de l'État sont compétentes au même titre que les structures décentralisées. Les autorités centrales gardent la main mise sur les autorités locales. Dans la plupart des cas, l'administration centrale est compétente pour la définition de la politique globale mais également pour certains aspects de la mise en œuvre.

Le schéma « Les acteurs institutionnels kenyans de l'aménagement du territoire sous le gouvernement

⁶⁵ <http://www.almwla.org/francais/default.htm>, consulté le 06/01/10.

de coalition » en annexe (voir page 60) illustre la complexité de l'organisation politico-administrative.

Pilier politique de la stratégie
Vision 2030 : vers une
recentralisation ?

Les problèmes rencontrés par le Kenya pour mettre en place une décentralisation efficace ont également des raisons historiques. En effet, dans le monde anglo-saxon, décentraliser ne signifie pas créer des administrations locales puissantes, mais développer la société civile. Il faut noter que le document Vision 2030 ne permet pas de clarifier le partage des compétences. Malgré tout, certaines réformes sont en cours. Le Ministère du Développement Métropolitain de Nairobi vient d'être créé et on peut voir une volonté du Gouvernement de mettre en place une politique urbaine et métropolitaine nationale. « Mais les nouvelles instances ne sont parfois que des coquilles vides et ne sont pas mieux coordonnées qu'avant. »⁶⁶.

La gestion déficiente des services urbains entraîne de graves problèmes de menaces sur les ressources naturelles et de pollution, qui ont fait perdre à Nairobi son surnom de « *Green City in the Sun* ».

Le document Vision 2030 propose en fait un renforcement des prérogatives du gouvernement central. Cette recentralisation permettrait de mieux préparer la décentralisation en mettant en place des projets de renforcement des capacités des autorités locales, avant de leur attribuer une quelconque compétence. L'ALGAK (Association des Collectivités Locales Kenyanes) et le KLGWU (Syndicat des fonctionnaires des autorités locales kenyanes) sont des partenaires stratégiques dans la mise en œuvre de ces réformes. La Vision 2030 insiste sur l'importance de la participation de la population. Notons qu'« il est sans doute plus facile, et plus payant sur le plan électoral de défendre la participation de la société civile kenyane, particulièrement dynamique, que celle des autorités locales, qui souffrent d'une image très négative – et relativement justifiée – liée aux scandales de corruption et au manque de compétence manifeste de ces dernières »⁶⁷.

Le pouvoir de décision reste entre les mains de l'Etat, même s'il y a une volonté affichée de réaliser une véritable décentralisation.

c) Des ressources financières insuffisantes

L'administration centrale détermine les types et les taux des taxes et droits locaux perçus par les autorités locales et fixe le plafond de leurs emprunts.

⁶⁶ Document AFD, *Stratégies kenyanes pour le développement urbain*, p.2.

⁶⁷ *Ibid.*, p.5.

Il existe de nombreux fonds de transferts du gouvernement central au niveau local. Deux d'entre eux sont véritablement décentralisés et peuvent permettre le financement du développement local. Le *Constituency Development Fund* (CDF Act, 2003), très populaire auprès des élus mais décrédibilisé par ses dysfonctionnements, et le LATF *Local Authority Transfer Fund* (entré en vigueur en juin 1999)⁶⁸. Ce dernier sert au financement du fonctionnement des services municipaux ainsi qu'au désendettement des collectivités locales. Il est en constante augmentation: 75 M€ en 2006-2007, 92,5 M€ en 2008-2009⁶⁹ (pour l'ensemble des collectivités locales). Les ministères disposent de neuf autres fonds, qu'ils allouent aux *constituencies* ou directement aux institutions ou aux personnes bénéficiaires pour des actions dans les domaines de l'éducation, la santé, la réduction de la pauvreté, et deux fonds sont réservés aux infrastructures (routes et électrification rurale). L'ensemble de ces fonds représente des sommes relativement importantes au niveau national mais les résultats apparaissent peu concluants. La Vision 2030 favorise la LATF par rapport au CDF⁷⁰, car elle présente plus d'avantages : l'allocation est proportionnelle à la densité de population et surtout, depuis 2002, les autorités locales qui souhaitent la recevoir doivent préparer un LASDAP *Local Authority Service Delivery Action Plan* selon un processus consultatif. La procédure du CDF a été décrédibilisée par de multiples affaires de corruption.

La multiplication des acteurs publics est également une conséquence de la corruption et du népotisme, ce qui correspond à une dynamique d'inflation administrative commune à de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne.

2. Corruption et népotisme, des pratiques généralisées

Selon l'indice de perception de la corruption⁷¹ développé par l'ONG *Transparency International*, le Kenya était 150^{ème} sur 179 pays étudié en 2007. Il apparaît encore plus corrompu que ses voisins, puisque l'Ouganda est 111^{ème} et l'Ethiopie 138^{ème}.

Les exemples de corruption sont nombreux et recouvrent toutes les méthodes imaginables. Nous n'en citerons que quelques-uns :

- Le Président Moi accepte de ne pas se représenter aux élections de 2002 mais il négocie son *retirement package* : une résidence urbaine meublée avec douze chambres, sauna, piscine, tennis et salle de gymnastique, une maison de campagne, un bureau meublé avec deux

⁶⁸ 5% de l'impôt sur le revenu prélevé par le gouvernement sont transférés aux autorités locales.

⁶⁹ Document AFD, *op.cit.*, p.6.

⁷⁰ *Ibid.*, p.6.

⁷¹ Cet indice mesure par des enquêtes auprès d'hommes d'affaire, d'analystes du risque et d'universitaires résidant ou non dans le pays, le degré de corruption perçu dans le pays. Transparency International retient seulement la corruption dans le secteur public et la définit comme « *l'abus d'une fonction publique à des fins d'enrichissement personnel* ».

secrétaires, un personnel composé de trente-quatre agents (cuisiniers, jardiniers, chauffeurs, etc.), deux limousines Mercedes, etc.⁷².

- A. Méru, un juge de Nairobi, refusa de payer sa note d'hôtel et condamna à six mois de prison le propriétaire qui l'avait poursuivi⁷³.

En 2007, Mwai Kibaki se présente aux élections présidentielles dans un contexte plutôt favorable, mais peu de réformes ont été entamées cette année-là et le soutien politique et populaire accordé au Président subit une certaine érosion. Les Kenyans lui reprochent surtout de ne pas être allé assez loin dans certains domaines et notamment dans la lutte contre la corruption (c'était la principale promesse du candidat Kibaki en 2002). Elle n'a pas été menée avec la détermination nécessaire surtout lorsqu'elle menaçait des proches du pouvoir et toute action a cessé quelques mois avant les élections.

En outre, le manque de coordination entre les agences de l'État en charge de la lutte contre la corruption et l'inefficacité du système judiciaire ne favorise pas la disparition de ce fléau pour l'économie kenyane. Il existe deux organes anti-corruption : le Comité directeur de la campagne de lutte contre la corruption (NACCSC), et la Commission de lutte contre la corruption (KACC). Le Président a créé le NACCSC pour aider le KACC, qui est théoriquement autonome pour enquêter sur les cas de corruption. « A un moment donné, le Kenya perdait 30 milliards de shillings (soit environ 400 millions USD) par an à cause de la corruption, du fait des détournements de revenus au niveau de la Douane, des taxes et impôts collectés par les agences publiques et autres agences compétentes du gouvernement, notamment les autorités des gouvernements locaux. »⁷⁴ *Transparency International* a évalué que le citoyen kenyan paie en moyenne seize dessous de table par mois. Cela représenterait à Nairobi environ 20% des dépenses courantes d'un ménage.

3. Insécurité : une réforme de la police nécessaire

Il existe de nombreuses **bandes** connues pour leur participation active aux conflits et à la criminalité : *Talibans, Bagdad Boys, Jeshi la Mzee, Jeshi la Embakasi* et *Mungiki*.

Il n'est pas rare que les politiques engagent ces groupes pour Ksh 250¹ (3,3 USD) en moyenne pour attaquer les partis adversaires.

La majorité des conflits sont d'origine ethnique et naissent de la compétition pour les terres productives. Un autre problème majeur est le niveau de criminalité en augmentation constante à Nairobi dont le surnom est *Nairobi robbery*.

L'insécurité et la criminalité sont citées par les entreprises privées qui font partie de l'*Eastern Africa Association*

⁷² Cappelaere P., *op.cit.*, p.170.

⁷³ *Ibid.*, p.238.

⁷⁴ <http://www.afriquejet.com/afrique-de-l'est/kenya>, consulté le 06/01/10.

comme le second principal problème rencontré dans leur travail après des télécommunications défaillantes. De plus en plus d'actifs quittent leur lieu de travail très tôt pour être rentrés avant la nuit et cela engendre de très nombreux embouteillages, qui peuvent paralyser la ville.

C. Une approche communautaire du développement urbain

1. Société civile très dynamique et impossible identité citadine

a) Une participation très développée

Nairobi, self-help city⁷⁵

Nairobi est une ville de la débrouille au quotidien, où les trois quarts de la population vivent dans des quartiers d'habitat précaires ou informels, pourvus d'infrastructures et de services collectifs sommaires ou inexistantes. Au quotidien, les résidents déploient une multitude d'initiatives qui visent à assurer leur subsistance et la satisfaction des besoins non pris en charge par l'autorité publique.

La force de contestation, la violence comme mode de régulation

Que ce soit au moment de temps forts politiques ou de projets urbains (rénovation de quartiers, services urbains, manifestations étudiantes, etc.), la force de contestation de la population est considérable et peut avoir de grandes répercussions sur la stabilité politique de la ville et du pays. Ces mouvements de protestation sont cependant souvent dirigés par des individus ou des communautés plus soucieuses de leurs intérêts que du bien commun. Les *Land lords* sont ainsi à l'origine de l'échec de plusieurs projets de rénovation de l'habitat informel, comme dans le quartier de Mathare⁷⁶.

Nouvelle gouvernance et participation

La participation des citoyens dans l'élaboration des politiques publiques, malheureusement vu parfois, plus comme une exposition d'opinions que comme une véritable prise en compte des avis émis, devient une pratique systématique dans les pays développés. Celle-ci est retranscrite dans de nombreux documents liés à l'aide au développement.

Ainsi, la méthode de définition d'une stratégie de développement CDS propose deux phases de concertation, l'une entre « habitants », l'autre entre experts.

b) Une identité fragmentée

Selon Hélène Charton-Bigot, Nairobi est une ville fragmentée composée d'une multitude d'identités que l'on peut lire à l'échelle des nombreux villages qui constituent la ville⁷⁷.

⁷⁵ Hake A., *African Metropolis. Nairobi's Self-Help City*, Londres, Sussex University, 1977.

⁷⁶ Sur l'échec du programme *Mathare 4A Slum Upgrading Project*, voir Rodriguez-Torres D., « Les pouvoirs publics et les politiques de rénovation urbaine à Eastlands. L'exemple du « Mathare 4A Slum Upgrading Project », In : Charton-Bigot H. et Rodriguez-Torres D. (Dir.), *op. cit.*, pp. 101-143.

⁷⁷ Charton-Bigot H. et Rodriguez-Torres D. (Dir.), *Op. cit.*, p. 9.

2. La co-production de l'action publique⁷⁸

a) Une réponse aux absences de la puissance publique

La coproduction de l'action publique brouille les repères classiques en mettant en cause le monopole d'action de l'autorité publique, sans que celle-ci le reconnaisse. Les autorités publiques possèdent les pouvoirs théoriques, tandis que l'action de la sphère privée s'amplifie dans la pratique.

Si elle n'est pas directement encadrée, la co-production de l'action publique est néanmoins régulée par des mécanismes particuliers d'action, comme la gestion déléguée, qui parviennent à orienter la participation.

Manne pour les autorités, qui y trouvent un potentiel de service urbain à moindre frais, la participation populaire reste cependant vue comme une menace sur leurs prérogatives.

Le renforcement de la participation donne naissance à Nairobi à des territoires de gestion non-institutionnalisée, le plus souvent à l'échelle d'un quartier. Pour exemple, l'*Eastleigh Business Community* et le quartier de Karen Langata prennent en charge directement nombre de services urbains de compétence municipale ou étatique.

François Constantin parle ainsi d'une « participation en tant que moyen » plutôt que d'« une participation en tant que fin », car la participation n'est pas encouragée, comme elle pourrait, par exemple, l'être par la définition d'un cadre juridique⁷⁹.

b) Implication des communautés dans les projets urbains

Les projets de développement urbain sont souvent délégués à d'autres autorités, notamment communautaires et religieuses. La solution qui s'impose à l'autorité publique sans ressources est en effet de faire appel au secteur privé et à l'aide internationale. Elle délègue également la réalisation des travaux d'infrastructures aux organisations non gouvernementales et aux Églises.

Les Églises kenyanes ont ainsi une grande expérience des projets urbains, à l'image de l'Église catholique, impliquée dans de nombreux projets sociaux à Nairobi. Elle bénéficie ainsi d'une bonne image auprès des bailleurs de fond, en raison d'une plus grande sécurité face au risque de détournement. L'Église attire donc une grande partie des fonds de la coopération internationale au dépend des pouvoirs publics, et remplit de ce fait le rôle laissé vacant dans des domaines comme l'éducation et le logement, au travers d'ONG confessionnelles telles que *World Vision*.

⁷⁸ Merino, M. "La gestion des déchets à Nairobi: perspectives de recompositions de l'action publique", in *Nairobi contemporain*, Helene-Charton-Bigot et Deyssi Rodriguez-Torres (Dir.), Karthala et IFRA, 2006.

⁷⁹ Constantin F., « Muslim and Politics. The attempts to create muslim national organizations in Tanzania, Uganda and Kenya », In Hansen H.B., Twaddle M. (eds.), *Religion and Politics in East Africa*, London, James Currey, 1995, p. 19-31.

De la même manière, d'autres groupes, telles que les communautés de quartier peuvent participer de manière officielle au développement urbain de Nairobi.

3. La doctrine de la participation communautaire dans l'aide internationale

Cette approche du développement montre cependant plusieurs limites :

a) Morcellement de l'aide internationale

Il existe tout d'abord un risque fort de morcellement de l'aide internationale, qui conduit à une certaine inefficacité des politiques mises en œuvre. Il existe en effet une multitude d'ONG qui mettent en place des micro-projets dans les quartiers informels de Kibera, mais le refus de passer par une institution, telle que la mairie de Nairobi, au profit de la société civile condamne ces projets à un manque de coordination et de visibilité.

b) Captation de l'aide internationale

L'aide internationale risque par ailleurs d'être captée par certaines communautés, soit à cause d'un « *branding effect* », du fait de la focalisation des ONG sur certains secteurs, comme à Kibera, soit parce que certaines communautés sont assez structurées pour mobiliser l'aide internationale à leur propre profit.

L'association des quartiers Karen et Langata, la *Karen Langata District Association* (KLDA) a ainsi été capable de mobiliser ses réseaux pour convaincre le *Ministry of Land and Planning* de l'utilité d'un programme d'aide de la *Konrad Adenauer Stiftung* dans des quartiers pourtant très aisés, arguant d'une reproductibilité du projet pourtant douteuse au vu de l'écart existant entre Karen-Langata et les quartiers non planifiés de Nairobi⁸⁰.

L'Etat a perdu le monopole de l'action publique au profit des collectivités locales et de différentes communautés (Eglises, communautés de quartiers, etc.), principales cibles de l'aide internationale.

Il existe par conséquent un manque de coordination flagrant des différentes politiques publiques menées.

⁸⁰ Bousquet A., *op. cit.*, page 16.

III. Nairobi, une capitale fragmentée en voie d'étouffement

A. Organisation spatiale : Nairobi, ville fragmentée

1. Une répartition inégale de la population

Si le Kenya a longtemps été un pays de tradition rurale, qui a connu un exode rural faible, ses grandes villes connaissent un rattrapage important (avec un taux d'urbanisation de 6% par an⁸¹), qui explique toute l'acuité du problème de la gestion urbaine aujourd'hui à Nairobi, malgré une population faible (2,9 millions d'habitants⁸²) au regard de celles d'autres capitales d'Afrique sub-saharienne.

a) Des densités très inégales

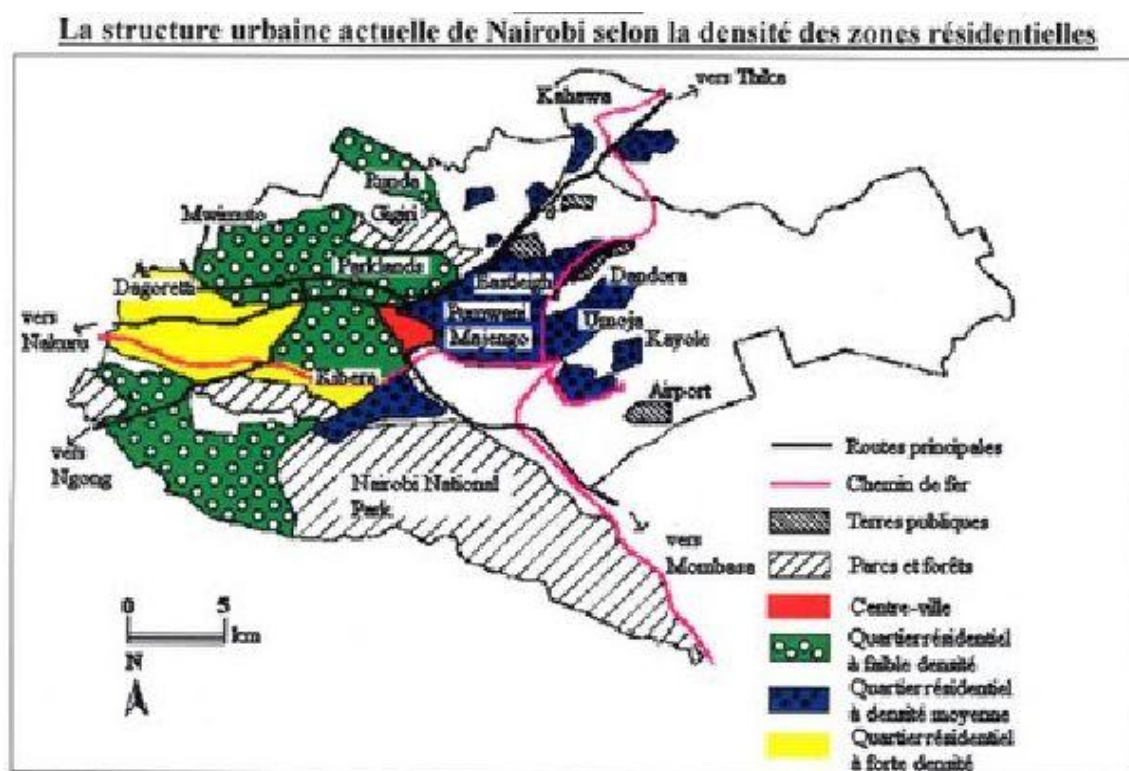


Figure 11 : Densités à Nairobi

Source : Mérino M., *Sociologie politique de l'action publique urbaine : la politique publique de gestion des déchets à Nairobi (Kenya) de 1964 à 2002*, Université de Pau et des pays de l'Adour, CREPAO, 2007.

Les densités de population sont très variables d'un quartier de Nairobi à l'autre, et recourent généralement les lignes de fractures entre riches et pauvres : là où les quartiers riches, tels que Muthaiga et Lavington, jouissent d'un tissu urbain très mité, certains districts connaissent des

⁸¹ World Bank, 2006.

⁸² Cities of Hope? Governance, Economic and Human Challenges of Kenya's Five Largest Cities, World Bank, December 2008.

densités extrêmement élevées, ce qui pose de nombreux problèmes en terme d'accès aux services essentiels et de santé publique.

b) La ville s'étend à partir des quartiers les plus défavorisés

Le front d'urbanisation de la ville de Nairobi se trouve à l'Est, à partir des quartiers pauvres des *Eastsides*. Elle s'étend essentiellement sur une bande enserrée par la Mathare River au Nord et la voie ferrée autour de laquelle s'est construite la ville au Sud, ainsi que le long des axes routiers, à l'exemple de la route de Thika⁸³.

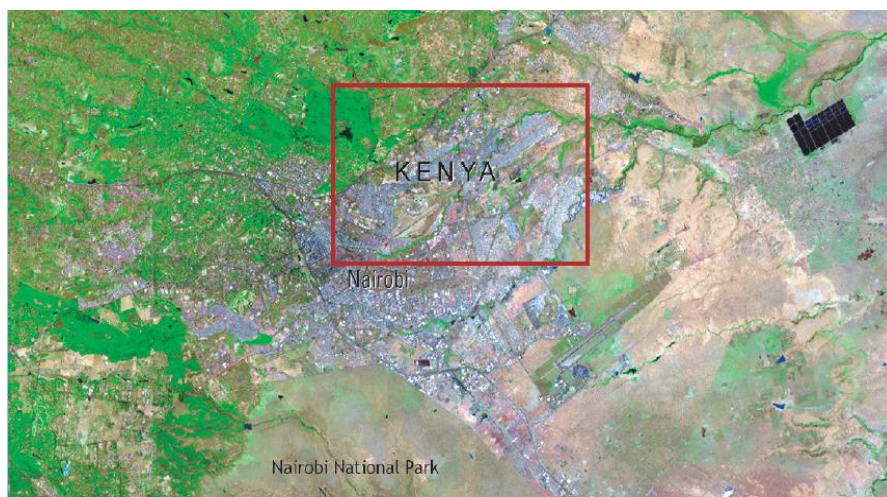
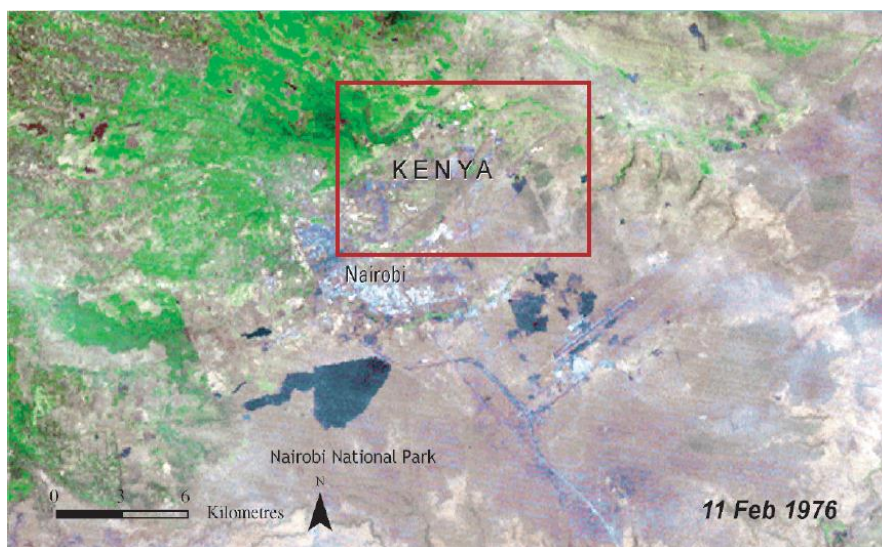


Figure 12 : L'extension de Nairobi de 1976 à 2000

Source : UNEP, Kenya, 2005 www.gridnairobi.unep.org, consulté le 05/01/10.

Les cadres rouges mettent en évidence l'aire d'extension de la ville.

Les poches de pauvreté situées dans la partie Ouest de la ville (Kibera et le continuum formé par Kawangare, Riruta et Kangemi) en revanche se densifient, mais voient leur extension bloquée par les quartiers aisés de Nairobi, par la *Rift Valley* à l'Ouest, par le parc naturel et la forêt de *Ngong Road*, protégés par la législation foncière.

⁸³ Médard C., « Nairobi : acteurs et enjeux d'une planification détournée », In : Charton-Bigot H., Rodriguez-Torres D. (Dir.), *Nairobi contemporain. Les paradoxes d'une ville fragmentée*, IFRA-Karthala, 2006, page 62.

2. Une ville compartimentée

a) Les origines de la segmentation de la ville

L'histoire de la ségrégation à Nairobi commence par celle de la ségrégation raciale définie durant la colonisation par le *Nairobi Area Town Planning Memorandum* de 1927 entre la ville européenne au Nord et l'Est (*Westlands*), les quartiers réservés aux Indiens et Pakistanais au Sud, à l'Est, ainsi que le centre commercial (*Indian Bazaar*) et la ville africaine (réservée aux détenteurs d'une autorisation de résider en ville, la ville coloniale étant en principe interdite aux populations africaines⁸⁴) à l'Est⁸⁵ (*Eastlands*). Ces différents secteurs étaient séparés par des espaces tampons pour des considérations « sanitaires⁸⁶ ». Dès la création de la ville apparaissent cependant des « villages » non planifiés, qui accueillent les populations africaines.

Le schéma directeur de 1948 (*Nairobi. Master Plan for a Colonial Capital*) revendique sa neutralité sur la question raciale et introduit la doctrine fonctionnaliste diffusée par la Charte d'Athènes de 1933 et l'idéal de la cité-jardin dans l'aménagement urbain en instituant une séparation entre zones résidentielles et zones industrielles. Nairobi souhaite affirmer ainsi son ancrage dans la modernité en refusant toute référence à une ségrégation raciale, mais cette nouvelle forme de division spatiale ne fait que renforcer les dynamiques de fragmentation existantes.

Des divisions socio-économiques se substituent ainsi aux divisions ethniques : malgré la fin des restrictions raciales dans le domaine des transactions foncières, proclamée dès l'indépendance du Kenya, la ségrégation socio-spatiale se perpétue sous d'autres formes à Nairobi, entre ségrégation subie dans les quartiers informels, comme à Kibera ou Mathare, et une ségrégation souhaitée dans les quartiers les plus aisés, formant des structures proche des *gated-communities*.

L'exemple des quartiers de Karen et de Langata est particulièrement frappant : restés très européens, ces quartiers revendiquent une certaine autonomie territoriale par le biais de la puissante *Karen Langata District Association*⁸⁷, qui n'hésite pas à intenter un procès à la mairie de Nairobi en 1994 afin d'obtenir la suspension du paiement des impôts locaux⁸⁸, privant ainsi la ville de ressources qui lui auraient permis d'opérer une péréquation financière entre les différents quartiers de la ville.

⁸⁴ Lonsdale J., « Crises of Accumulation, Coercion and the Colonial State : the Development of the Labour Control System in Kenya, 1919-1929 », *Journal of African Studies*, 14, 1980, pages 55-81.

⁸⁵ Kibera, situé à l'Ouest, fait figure d'exception pour des raisons historiques : il s'agit en effet de terres allouées à l'origine à la communauté Nubi (soldats soudanais incorporés dans l'armée coloniale).

⁸⁶ Médard C., *ibid.*

⁸⁷ www.klda.or.ke, consulté le 05/01/10.

⁸⁸ Bousquet A., *op. cit.*, p. 269-290.

c) *Des inégalités au sein des quartiers*

Les inégalités socio-spatiales sont extrêmement fortes à Nairobi, y compris au sein même de ses différents quartiers. Des quartiers informels tels que celui de Kibera comprennent par exemple des zones très différenciées, dont certaines ne sont habitées que par des locataires (96% de la population de Kibera⁹²). Le loyer moyen y est de 1 150 Ksh/mois, mais avec des variations de 300 à 9 000 Ksh/mois selon les habitations. D'autres parties abritent au contraire les puissants *Land lords*⁹³, qui détiennent la Terre et perçoivent les loyers, parfois sans même posséder de titre de propriété légal.

La planification de Nairobi inspirée des théories du zoning et de la cité-jardin ont fait de Nairobi une ville très fragmentée.

Des quartiers spontanés (ex : Kibera) se sont développés dans les interstices laissés libres par la planification, rendant la gestion urbaine plus difficile encore.

B. Une planification spatiale détournée

1. La planification, une tradition importée

a) *Afrique sub-saharienne, une planification difficile*

La croissance et le développement de Nairobi semblent répondre aux besoins immédiats d'utilisation des terres et non à une analyse rationnelle des enjeux d'un développement urbain maîtrisé. Cette situation est commune à de nombreuses villes d'Afrique sub-saharienne et plus globalement aux villes en croissance des pays en développement. Dans ce contexte global, Nairobi se distingue par la taille de ses quartiers d'habitat informel.

On peut généralement constater deux décrochages dans la gestion des villes africaines. Le premier se situe au moment de la décolonisation, le second a lieu avec la croissance urbaine non contrôlée⁹⁴ qui suivit la première et continue jusqu'à nos jours.

Les capitales font souvent l'objet d'une planification grâce à la présence et l'intérêt des bailleurs de fond sans qu'elle n'intègre forcément les communes périphériques, pourtant premières concernées par l'étalement urbain, ou qu'il n'existe de structure métropolitaine nécessaire à sa mise en œuvre⁹⁵.

Les défis de la planification urbaine quant aux enjeux de développement urbain sont pourtant nombreux:

⁹² Marras S., "Mapping the Unmapped", 2008. http://kizito.blogspot.org/wp-content/uploads/2009/02/kibera_mapping_the_unmapped.pdf, consulté le 05/01/10.

⁹³ Médard C., *ibid*.

⁹⁴ Durant la période coloniale les populations africaines devaient bénéficier d'un permis d'habiter à Nairobi et n'y venait alors souvent que pour travailler.

⁹⁵ Commune de Ouagadougou, Schéma Directeur de l'Agglomération de Ouagadougou, 2008.

- Évoluer d'un processus d'extension à un processus de densification
- Assurer la maîtrise foncière et spatiale nécessaire à l'implantation de services urbains en réseau
- Préserver et renouveler les ressources naturelles nécessaires au fonctionnement d'une ville du Sud (bois de cuisine)

Il existe toutefois le risque de vouloir associer à la démarche de planification un essai de normalisation, comparable aux démarches développées dans des villes du Nord à l'urbanisme constitué⁹⁶. La normalisation indifférenciée spatialement peut alors mener à la ségrégation et à la compartimentation de l'espace urbain⁹⁷.

b) Kenya, le détournement de la planification urbaine

Il existe au Kenya des instruments légaux pour contrôler l'utilisation du sol mais ils servent d'autres intérêts que le bien commun, conformément notamment à une logique d'accumulation de la classe dirigeante.

La complexité de la mise en œuvre de la planification est de plus renforcée par⁹⁸ :

- Un ensemble de textes et de lois parfois non harmonisés
- Des organes de planification qui utilisent différentes lois sans une nécessaire coordination (département de la planification du *City Council* et du *Ministry of lands*)
- Des moyens de coercition plus ou moins légaux (recours à différentes forces de l'ordre gouvernementales, municipales ou mercenaires ; méthodes illégales).

c) Nairobi, obsolescence et non application des documents de planification

1927 : *Nairobi Area Town Planning Memorandum*

1948 : *Nairobi. Master Plan for a colonial capital*

1973 : *Nairobi Metropolitan Growth Strategy*

Ces plans sont aujourd'hui dépassés, alors même que le dernier d'entre eux n'a jamais été mis en pratique. La ville fonctionne donc sans plan, au moyen de stratégies non traduites spatialement.

En 1996, le *Physical Planning Act* donne la responsabilité de la planification aux autorités locales : le département de la planification est mandaté pour coordonner les actions sectorielles. Cependant, en

⁹⁶ Commune de Ouagadougou, *Termes De Référence du POS de Ouagadougou*, 2009.

⁹⁷ *Nairobi, Master Plan for a colonial capital*, 1948.

⁹⁸ Medard C., *op. cit.*, p 51-99.

pratique, l'économie et la planification spatiale n'étaient ni intégrées ni même coordonnées avec la gestion du foncier et les taxes foncières.

La ville manque donc d'une vision commune de son développement avec les municipalités voisines.

2. Les défis de la planification à Nairobi

a) La résorption de la crise foncière

Afrique sub-saharienne : une crise foncière généralisée

Le régime foncier coutumier qu'on trouve encore dans les pays africains, notamment dans les zones rurales et en limite de ville, coexiste avec un droit appelé « moderne » mais dérivant du droit colonial, souvent sans qu'une réforme foncière de fond n'ait été menée.

La crise foncière est par conséquent une question récurrente en Afrique sub-saharienne. Les enjeux sont grands, puisque le foncier touche tant au développement des services urbains en réseau qu'à l'amélioration globale de l'habitat.

Kenya, une manne foncière urbaine en voie de raréfaction

La question de la terre est un point central de l'histoire kenyane. Elle fut l'objet du combat pour l'indépendance.

L'accès au foncier, notamment au foncier public, se fait de façon inéquitable, favorisant les personnes ayant des accointances politiques. La question du foncier est de plus fortement liée à celle de l'autochtonie⁹⁹.

Documents qui régissent la question foncière¹ : *Kenya's Constitution, Government Lands Act, Trust Land Act, Land Acquisition Act, Physical Planning Act of 1996, Local Government Act, Registered Land Act, Registration of Titles Act.*

La dilapidation du foncier public a eu pour conséquence de créer une spéculation foncière intense sur les marchés fonciers ruraux et urbains. Les prix augmentent beaucoup, défavorisant l'accès au logement des plus pauvres, cantonnés au locatif irrégulier. Cette spéculation ne mène pas à une augmentation du nombre

de constructions, si ce n'est dans la zone d'affaires. La pratique du "*Land grabbing*", ou accaparement des terres, semble ainsi avoir atteint son apogée entre 1990 et 2002¹⁰⁰. Ses effets se font toujours sentir sur le marché foncier urbain, cela particulièrement dans les trois grandes villes du pays: Nairobi, Mombasa et Kisumu. Cette tendance n'est pas renversée par une politique de l'habitat qui permettrait un accès à un logement décent pour les plus pauvres. Une commission a été

⁹⁹ Medard C., « Quelques clés pour démêler la crise kenyane : spoliation, autochtonie et privatisation foncière », Nairobi, IFRA, 2008.

¹⁰⁰ Medard C., *Op cit.*

créée en 2003 par le président Mwai Kibaki qui s'est fait fort de dénoncer le phénomène. Cependant, une grande partie du système administratif étant mêlé à ce procédé, les chances d'évolution sont restreintes.

Nairobi, les enjeux d'une gestion foncière maîtrisée

Un contrôle territorial anticipé

Le contrôle territorial ne s'effectue pas à Nairobi par le biais de la planification, mais paradoxalement par un fort usage de mesures coercitives. Les pouvoirs publics justifient le recours à la force par la nécessité de maîtriser la croissance urbaine¹⁰¹. Les actions répressives sont conjointement menées sur les quartiers résidentiels et les activités de petit commerce et d'artisanat. Les déguerpissements sont conduits par les forces de l'ordre ou par des gangs et des mercenaires envoyés par des politiciens et des hommes d'affaire puissants.

Ces pratiques, courantes en Afrique sub-saharienne¹⁰², atteignent leur objectif à court terme. Un contrôle proactif et pas seulement réactif de l'espace urbain s'avère nécessaire pour penser un développement urbain à long terme, et notamment le développement de services urbains en réseaux rentables.

L'amélioration des finances locales

Le financement local dont dispose aujourd'hui la ville de Nairobi est particulièrement faible (budget de 7\$/hab./an en 2008¹⁰³). L'amélioration du recouvrement de taxes passe par une connaissance globale de l'espace urbain, associée à un système de gestion spatialisé. Les registres fonciers sont par exemple des outils permettant le soulèvement d'impôts fonciers.

3. Une prise en charge renouvelée de la question de la planification

a) Le débat sur la planification

Face à la crise foncière, territoriale et politique, un débat sur la notion même de planification a vu le jour. Pour certains, dont l'opinion fut relayée par les médias¹⁰⁴, il ne servirait à rien de formuler d'excellents plans si ceux-ci ne sont pas mis en œuvre. D'autres continuent au contraire de considérer la planification comme l'instrument privilégié pour développer une gestion efficace de l'espace urbain.

¹⁰¹ Hake A., *op. cit.*, p.99.

¹⁰² Commune de Ouagadougou, *Étude diagnostique de l'agglomération de Ouagadougou, Projet City Development Strategy*, 2008.

¹⁰³ Global Urban Observatory, 1998.

¹⁰⁴ *Daily Nation*, 11/01/2002.

b) Retour de l'État dans les affaires d'urbanisme et multiplication des acteurs

Le débat de la planification fut également porté sur le plan politique au travers de la question de la compétence de la planification et sur l'élargissement spatial de celle-ci. Deux solutions furent préconisées : renforcer le rôle d'une entité spatiale élargie, ou au contraire, diviser la ville en plusieurs entités administratives¹⁰⁵.

Le contrôle informel de l'État sur les affaires d'urbanisme est finalement formalisé en 2008 au travers du *Metropolitan Area draft Bill* qui officialise la création du ministère du développement métropolitain de Nairobi, lequel partage aujourd'hui la tâche de la planification urbaine à Nairobi¹⁰⁶ avec le département de la planification au conseil municipal de Nairobi. Désigné par le président pour pallier à l'absence et à l'inefficacité des tentatives de rationalisation de l'espace urbain, le ministère du développement métropolitain de Nairobi a pour mandat de contrôler et développer la métropole de Nairobi, qui comporte la ville de Nairobi et ses périphéries environnantes, dans une vision prospective. L'horizon choisi, lointain, répond à la demande des projets CDS (*City Development Strategy*) actuels puisqu'elle est fixée à 2030. Cependant, les bénéfices de cette réforme risquent d'être compromis par le manque de moyens alloués à ce Ministère.

Officers	Principal urban functions
The Council	Legislation and policy making, budget approval
Town clerk	Coordination of city management, policy implementation, accounting officer, advocacy and customer relations
City engineer	Roads, transport, public works, parks, building and maintenance
General manager	Water supply, sanitation services, revenue administration and system maintenance
Director of city planning	Zoning, development control, plans approval, subdivisions, building designs, policy planning
Director of social services and housing	Rental housing, markets
Director of housing development	Low cost housing, settlements upgrading and community facilities
Director environment	Pollution control, solid/liquid waste disposal and cleaner production initiatives

Tableau 3 : Les acteurs locaux principaux de la planification urbaine à Nairobi

Source : UN-Habitat, *Nairobi urban sector profile*, Nairobi, 2006.

¹⁰⁵ Médard C., op cit, 2006.

¹⁰⁶ <http://www.korogochi.org>, « Nairobi marks World Town Planning Day », Millicent Muthoni, consulté le 27/12/2009.

Le conseil municipal de Nairobi garde cependant le mandat pour préparer des plans pour la ville de Nairobi, ce qui a pour conséquence de multiplier les acteurs ayant pour compétence la planification urbaine de la ville.

- Nairobi est à ce jour une ville non planifiée où le contrôle s'effectue dans la mesure des moyens par la coercition. Une vision à long terme de l'agglomération a été formulée mais n'est pour le moment pas traduite par le plan.
- La question foncière n'est pas réglée. Elle reste un point très sensible tant auprès des élites qui accumulent la ressource que de la société civile.

C. La municipalité de Nairobi : un acteur clé du développement urbain ?

1. Organisation complexe du Nairobi City Council (NCC)

Les autorités locales sont divisées en *wards* (quartiers). Les deux tiers des conseillers municipaux sont élus par quartier (un *Councillor* par *ward*) et un tiers sont nommés soit par les partis politiques soit par le Gouvernement au titre de la représentation des minorités. Ils siègent au *Council* et élisent le maire pour cinq ans. Il n'a presque aucun pouvoir : il ne signe pas de budget, pas de factures, etc. Aux côtés du maire, on trouve le *Town clerk* nommé par le Gouvernement. Il dispose de tous les pouvoirs exécutifs. L'État nomme directement tous les cadres de la municipalité¹⁰⁷. En pratique, le *Town clerk* change environ tous les deux mois et demi, ce qui affecte l'efficacité du NCC. Cela est aussi valable pour les autres municipalités. En septembre 2009, les maires se sont réunis et ont fait circuler une pétition qui demande plus de décentralisation.

Comités	Départements
Finance, Staffing and General Purposes	Human Resources
Education	Town Clerk
Water and Sewerage/Sanitation	City Treasury
Public Health	Water and Sewage
Environmental	Education
Public Works	Public Health
City Planning	Engineering
Social Services and Housing	City Inspectorate
City Inspectorate	City Planning and Architecture
	Social Services and Housing
	Housing Development
	Environment

Tableau 4 : Comités et département au NCC en 2009

Source : <http://www.naibocity.org/>, consulté le 06/01/2010.

2. Structure duale du NCC pour les services urbains

a) Fonctionnement

Le NCC fonctionne selon un système de Comités et de Départements. Les Conseillers municipaux se répartissent en différents comités (thématiques et financiers) et déterminent une politique qui sera

¹⁰⁷ Mitullah W.V., « local Political System of Nairobi » In Charton-Bigot H. et Rodriguez-Torres D. (Dir.), *Nairobi contemporain, Les paradoxes d'une ville fragmentée*, IFRA- KARTHALA, 2006, pp. 405-430.

exécutée par les fonctionnaires qui composent les Départements Techniques dirigés par le *Town Clerk*. « Les élus n'ont donc pas de pouvoir exécutoire : les politiques définies par les comités sont mises en œuvre par les *Chief officers*, sous la direction du *Town clerk*, responsable devant le MLG (*Ministry of Local Government*) »¹⁰⁸.

b) Exemple de la gestion des déchets ménagers de Nairobi¹⁰⁹

Le *Town Clerk*, représentant de l'Etat, dispose en pratique seul du pouvoir de décision au sein du NCC. C'est donc la personne qu'il faut rencontrer au sein de la mairie. En février 2010, John Gakuo est à ce poste.

Email :

townclerk@nairobi.org

Rappelons qu'il change en moyenne tous les deux mois et demi.

Le ministère du gouvernement local (ou MLG) et les ministères de l'environnement et de la santé définissent la politique de gestion des déchets solides au niveau national, et déterminent les normes applicables à la gestion locale des déchets et l'allocation des licences aux opérateurs du secteur des déchets solides ainsi que des permis pour transporter les déchets et gérer les décharges. L'administration centrale est également responsable avec les autorités locales du contrôle des opérateurs en charge de la collecte, du transport et du dépôt des déchets.

Les autorités locales sont donc théoriquement compétentes mais la tutelle de l'État est omniprésente.

3. Fiscalité locale

La part des subventions dans le budget du NCC augmente chaque année, ce qui fragilise encore plus son fonctionnement car l'État est un mauvais payeur, et il est en retard tant pour le versement des subventions que pour le règlement des factures de services fournis par la municipalité (eau, collecte des déchets, etc.)¹¹⁵. Le NCC peine à payer ses propres employés.

Seuls 24% de la population de Nairobi contribueraient au financement du NCC¹¹⁰. Cela est dû à l'inefficacité de la collecte qui s'explique par des difficultés d'ordre technique (manque de personnel, difficile définition des zones taxables du foncier et du bâti), et par les nombreux arrangements qui existent pour faire baisser ou disparaître ses impôts.

Origine des ressources budgétaires propres du NCC :

Ressources fiscales :

- « Rates » (sur le foncier : « land rates », et sur le bâti « rates on properties »)
- Taxes sur les cultures commerciales (café et thé par exemple)

Ressources non-fiscales :

- « Fees and charges » (licences commerciales essentiellement)
- « Service charges » (redevances pour services)
- « Commercial activities » : retours sur investissement et produits de locations de certaines propriétés publiques

Source : Habitat, *Financing Cities for sustainable Development, Nairobi*, Habitat, 2004, p.3.

¹⁰⁸ Mérino M., *op. cit.*, p.137.

¹⁰⁹ *Ibid.*, pp. 129-130.

¹¹⁰ *Ibid.*, p.144.

Conclusion

La ville de Nairobi connaît de graves difficultés dans la gestion du fait urbain. Son histoire a fait de la capitale kenyane une ville extrêmement fragmentée, aujourd'hui en crise.

Une collecte de l'impôt déficiente, ainsi qu'une tarification inadéquate des services urbains empêchent les autorités de mettre en œuvre les investissements nécessaires au maintien, voire à la mise en place, de services essentiels à la population et l'État kenyan se repose très largement sur les bailleurs de fonds étrangers pour pallier à ces manques.

De plus, la difficulté d'obtenir des données statistiques fiables, notamment quant à la population de quartiers informels comme Kibera ou Mathare, complique encore la tâche du calibrage des réseaux de services urbains.

Ces éléments combinés sont à l'origine de situations extrêmement critiques dans certains quartiers, qui connaissent des problèmes sanitaires graves.

Dans ces conditions, la marge de manœuvre paraît faible. Il semble cependant indispensable d'achever le processus de décentralisation entamé, en déléguant véritablement compétences et moyens financiers aux acteurs locaux. La création du *Ministry of Nairobi Metropolitan Development* pourrait constituer une avancée en permettant une approche régionale de la planification de Nairobi, à condition que ce nouveau Ministère se voie confier les compétences en matière de planification de la ville, restée aux mains du *City Council* et devienne ainsi plus qu'une simple entité administrative.

Bibliographie

Monographies

Cappelaere P., *Kenya, Safaris, ethnies et politique*, p.167, L'Harmattan, 2004.

Hake A., *African Metropolis. Nairobi's Self-Help City*, Londres, Sussex University, 1977.

Katumanga M., « A city under siege : Formalised banditry and deconstruction of modes of accumulation in Nairobi, 1991-2004 », In : Charton-Bigot H. et Rodriguez-Torres D. (Dir.), *Nairobi contemporain, Les paradoxes d'une ville fragmentée*, IFRA- KARTHALA, 2006, p. 444.

Lautier B., *L'économie informelle dans le tiers monde*, La découverte, Paris, 1994.

Médard C., « Nairobi : acteurs et enjeux d'une planification détournée », In : Charton-Bigot H. et Rodriguez-Torres D. (Dir.), *Nairobi contemporain. Les paradoxes d'une ville fragmentée*, IFRA- Karthala, 2006.

Mérino M., « La gestion des déchets à Nairobi: perspectives de recompositions de l'action publique », in *Nairobi contemporain. Les paradoxes d'une ville fragmentée*, Charton-Bigot H. et Rodriguez-Torres D. (Dir.), Karthala et IFRA, 2006.

Mérino M., *Sociologie politique de l'action publique urbaine : La politique publique de gestion des déchets à Nairobi (Kenya) de 1964 à 2002*, Université de Pau et des Pays de l'Adour et CREPAO, 2007.

Mitullah W.V., « Local Political System of Nairobi » In : Charton-Bigot H. et Rodriguez-Torres D. (Dir.), *Nairobi contemporain, Les paradoxes d'une ville fragmentée*, pp. 405-430, IFRA- KARTHALA, 2006.

Articles

Aubrey L., « Social and Political Dynamics of the Informal Economy in African Cities: Nairobi and Harare (Review) (book review) », *Journal of Asian and African Studies*, Vol. 34, No.4, 1999.

Bousquet A., « Développement urbain au Kenya : une sécession territoriale sous couvert de développement durable ? », *In Afrique contemporaine*, n° 226, 2008, p 269-290.

Calas B., « Dynamiques métropolitaines d'Afrique orientale », *In Les Cahiers d'Outre-Mer* n°237, Presses universitaires de Bordeaux, 2007, p 3-22.

Chapeau M., Fincoeur B. et Lemaitre A., « Perception du crime, insécurité et segmentation sociale », In : *Crimprev info*, n°13, 2008, http://www.gerncnrs.com/gern/fileadmin/documents/CRIMPREV/Newsletters_crimprevinfo/WP4/CrimPrev13_WP4_Lemaitre_VF.pdf, consulté le 06/01/10.

Fourchard L. et Olawale I., *Sécurité, crime et ségrégation dans les villes d'Afrique de l'ouest du 19^e siècle à nos jours*, KARTHALA Editions, 2003.

Gettleman J., « KENYA; Nairobi capitale du crime », *In Courrier International*, n°991, 29 octobre 2009, n°991, page 34.

Kagwe W., « Pension Plan Targets Jua Kali Sector », *The Nation*, 24 octobre, 2009.

Lafargue J. (dir.), « Les Élections Générales de 2007 au Kenya », *In Les Cahiers d'Afrique de l'Est*, n° 37, IFRA, 2008.

Londsedale J., « Crises of Accumulation, Coercion and the Colonial State: the Development of the Labour Control System in Kenya, 1919-1929, *Journal of African Studies*, 14, 1980, pages 55-81.

Marras S., « Mapping the Unmapped », 2008.
http://kizito.blogspot.org/wpcontent/uploads/2009/02/kibera_mapping_the_unmapped.pdf , consulté le 05/01/10.

Médard C., « Quelques clés pour démêler la crise kenyane : spoliation, autochtonie et privatisation foncière », Nairobi, IFRA, 2008.

Mérino M., « Le Kenya : une locomotive régionale en panne », *In Géostratégiques* n° 25, octobre 2009, http://www.strategicsinternational.com/25_10.pdf , consulté le 5 janvier 2009.

Porhel, R., « Les conséquences économiques de la crise politique », *In* : IFRA, *Les Cahiers d'Afrique de l'Est*, N° 37, pp. 61, http://www.ifra-nairobi.net/resources/cahiers/Cahier_37/3porhel.pdf , consulté le 06/01/10.

Rutherford R., « Jua Kali Kenya: Change and Development in an Informal Economy », 1970-95, *International Small Business Journal*, Vol. 15, No. 3, 1997.

«Jobs - Minister commends jua kali sector. », *The Nation*, 28 avril, 1998.

«Tax Man Eyes Jua Kali Sector. », *All Africa*, 27 octobre, 2003.

«Lobby Cautiously Welcomes Jua Kali Tax», *The Nation*, 3 Mai, 2006.

Otieno J., « Jua Kali Fair Opens Doors », *All Africa*, 15 octobre 2007.

Kagwe W., « Pension Plan Targets Jua Kali Sector », *The Nation*, 24 octobre, 2009.

Ondoga A, « Government to Invest in Jua Kali Centres », *All Africa*, 26 octobre, 2009.

Rapports

Cities of Hope? Governance, Economic and Human Challenges of Kenya's Five Largest Cities, World Bank, December 2008, Kenya Integrated Household Budget Survey – 2005/06.

Commune de Ouagadougou, Schéma Directeur de l'Agglomération de Ouagadougou, 2008.

Commune de Ouagadougou, *Termes De Référence du POS de Ouagadougou*, 2009.

Commune de Ouagadougou, *Étude diagnostique de l'agglomération de Ouagadougou, Projet City Development Strategy*, 2008.

Document AFD, *Stratégies kenyanes pour le développement urbain*, p.2.

MINEIE – DGTPE, Fiche signalétique Kenya, 2009, p.2,
http://www.dgtpe.fr/se/kenya/documents_new.asp?V=1_PDF_151453 , consulté le 06/01/10.

MINEIE – DGTPE, KENYA : situation économique et financière, 2008, p.2,
http://www.dgtpe.fr/se/kenya/documents_new.asp?V=1_PDF_141341 , consulté le 06/01/10.

Nairobi, Master Plan for a colonial capital, 1948.

Government of the Republic of Kenya, *Kenya Vision 2030*, 2007, p. 3,
http://siteresources.worldbank.org/KENYAEXTN/Resources/kenya_Vision2030_Popular.pdf?resourceurlname=kenya_Vision2030_Popular.pdf , consulté le 06/01/10.

Human Rights Watch, *Ballots to Bullets :Organized Political Violence and Kenya's Crisis of Governance*, Volume 20, n°1, 2008.

UNEP, *Human Development Report 2009*, pp. 196-198,
http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2009_EN_Indicators.pdf , consulté le 06/01/10.

UN-Habitat, *Nairobi urban sector profile*, Nairobi, 2006.

World Bank, International Finance Corporation, *Doing Business in Kenya 2010*, p. 1,
http://www.doingbusiness.org/Documents/Subnational/DB10_Subnational_Report_Kenya.pdf ,
consulté le 06/01/10.

World Bank, *Kenya Economic Update*, décembre 2009, p. iii,
http://siteresources.worldbank.org/INTKENYA/Resources/Kenya_Economic_Update_Dec_2009-full.pdf , consulté le 06/01/10.

Webographie

<http://about.comesa.int/lang-fr/overview/history-of-comesa> , consulté le 06/01/10.

<http://www.afriquejet.com/afrique-de-l'est/kenya> consulté le 05/01/10.

<http://www.almwla.org/francais/default.htm>, consulté le 06/01/10.

<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ke.html>, consulté le 06/01/10.

<http://www.citypopulation.de/Kenya.html>, consulté le 05/01/10.

<http://ddp-ext.worldbank.org/ext/DDPQQ/member.do?method=getMembers&userid=1&queryId=135>, consulté le 04/01/10.

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-auxvoyageurs_909/pays_12191/kenya_12271/index.html, consulté le 06/01/10.

<http://www.eac.int/about-eac/quick-facts.html>, consulté le 06/01/10.

<http://www.eac.int/about-eac/achievements.html>, consulté le 06/01/10.

www.klda.or.ke, consulté le 05/01/10.

<http://www.knbs.or.ke/>, consulté le 04/01/09.

<http://www.korogocho.org>, “*Nairobi marks World Town Planning Day*”, consulté le 27/12/2009.

http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=17&ref_id=14116, consulté le 05/01/10.

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/DATASTATISTICS/0,,contentMDK:20420458~menuPK:64133156~pagePK:64133150~piPK:64133175~theSitePK:239419,00.html>, consulté le 07/01/10.

Annexes

Annexe 1 : Fiche pays sur le Kenya.....	47
Annexe 2 : Frise chronologique.....	50
Annexe 3 : Carte de synthèse de Nairobi	51
Annexe 4 : Fiche Coface du Kenya	52
Annexe 5 : Indicateurs économiques et sociaux du Kenya 2004 - 2008.....	54
Annexe 6 : Le PIB par activités aux Kenya 2004 - 2008	55
Annexe 7 : Architecture urbaine kenyane loi rang-taille.....	56
Annexe 8 : La croissance économique moyenne depuis l'indépendance.....	57
Annexe 9 : La croissance du secteur informel au Kenya entre 1998 et 2008.....	58
Annexe 10 : Les différents secteurs de l'économie informelle au Kenya en 2006.....	59
Annexe 11 : Les acteurs institutionnels kenyans de l'aménagement du territoire sous le gouvernement de coalition	60

Annexe 1 : Fiche pays sur le Kenya

Géographie : Kenya, pays d'Afrique de l'Est

Il tire son nom de son plus haut sommet (5199m), le mont Kenya (Mont Brillant ou Mont de l'Autruche selon l'interprétation). C'est le deuxième sommet d'Afrique.

Il a une superficie de 582 646 km²

Il est entouré par le Soudan et l'Éthiopie au nord, l'Ouganda à l'ouest, la Somalie à l'est et la Tanzanie au sud, cela représente 3477 km de frontières.

Le Kenya possède une côte de 536 km sur l'océan indien.

Les différentes zones géographiques

- La côte et ses Identité :

400 km de plages. swahilie, musulmane. Ouverture sur l'océan indien et l'hinterland

- L'intérieur peut être découpé en 5 zones

1. ¼ sud-ouest volcanique et montagneux
2. Vers l'ouest, les Highlands : zone de culture du thé et du café.
3. Le centre nord : région très fertile située autour du mont Kenya.
4. Le 1/3 nord du pays : steppe désertique.
5. La vallée du Rift. Les plaques continentales partent en deux directions opposées de chaque côté de la vallée. Il y a une véritable ligne de fracture (largeur : environ 40 km, profondeur environ 2500 m.)

Climat

Le Kenya est traversé par l'équateur.

Le climat varie selon les régions mais on peut définir deux saisons :

Saisons sèches : décembre à mars et juillet à

octobre

Saisons des pluies : avril à juin et novembre à décembre

Population

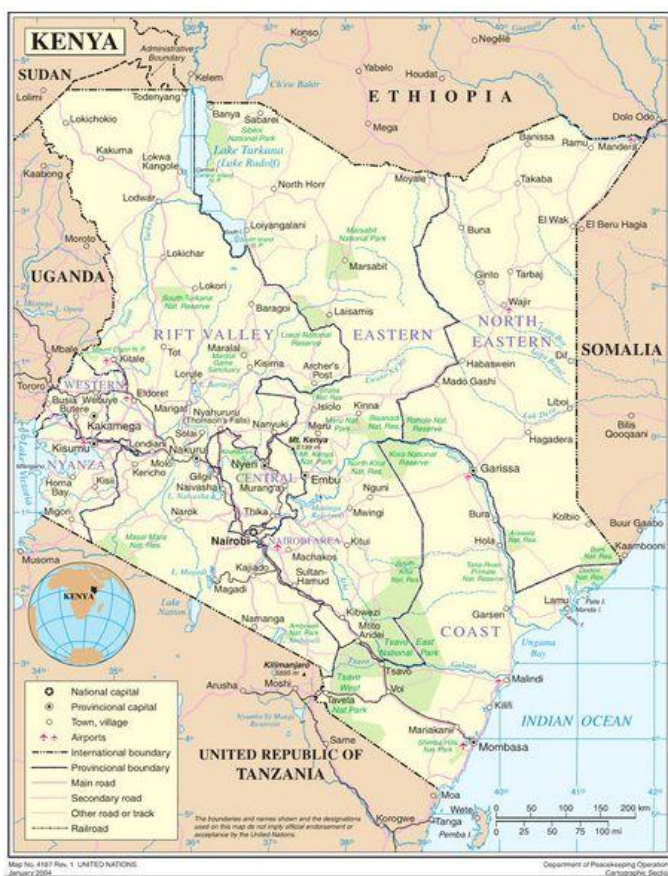
Estimée à environ 39 millions d'habitants en 2009

Taux de croissance de 2,7%

Densité moyenne de 69h/km².

47% de population urbaine

Les principales villes du Kenya sont :



- la capitale Nairobi : 2 900 000 habitants, située au sud du centre agricole du Kenya.
- Mombasa : 830 000 habitants, située sur littoral sud.
- Nakuru : 300 000 habitants. C'est la capitale de la province de la vallée du rift.
- Kisumu : 500 000 habitants, située à l'ouest du pays au bord du lac Victoria.
- Eldoret : 241 000 habitants, située à l'est du pays.

HIV/AIDS : environ 6,7% de la population infectée (donnée 2003), soit 1,2 millions.

Espérance de vie : 57 ans

(Tanzanie : 6,2% et Ouganda 5,4%)

Langue officielle : anglais et Swahili. Il existe plus de 40 dialectes.

Taux d'alphabétisation : 87 %

Indice de développement humain : 147/182 (PNUD 2009)

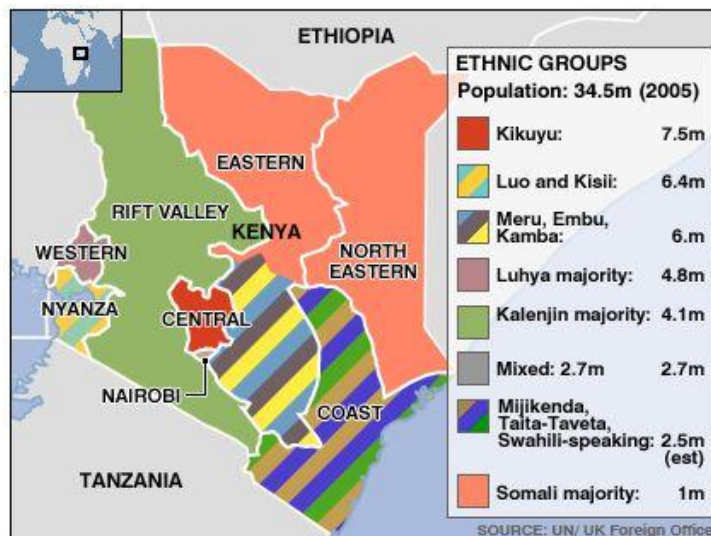
Religions

Protestants : 45%, Catholiques : 33%, Musulmans : 10%, Animistes : 10%, Autres : 2%

Groupes ethniques

Kikuyu 22%, Luhya 14%, Luo 13%, Kalenjin 12%, Kamba 11%, Kisii 6%, Meru 6%, autres Africains 15%, non Africains (Asiatiques, Européens et Arabes) : 1%

Répartition géographique des ethnies :



Politique

Nom officiel : République du Kenya

Fête nationale : 12 décembre

Gouvernement : « grande coalition »

Président de la République : Mwai Kibaki (PNU)

Premier Ministre : Raila Amollo Odinga (ODM)

Economie (données 2008)

PIB : 34,5 milliards

PNB/habitant : \$ 770

Coefficient de Gini: 47,7 (Ouganda 42,6 ; Tanzanie 34,6)

Estimation taux de chômage : 40%

Principaux clients : Ouganda, Royaume-Uni, États-Unis, Pays-Bas, Pakistan et Égypte

Principaux fournisseurs : Émirats Arabes Unis, Arabie Saoudite, Afrique du Sud, États-Unis, Royaume-Uni et Chine

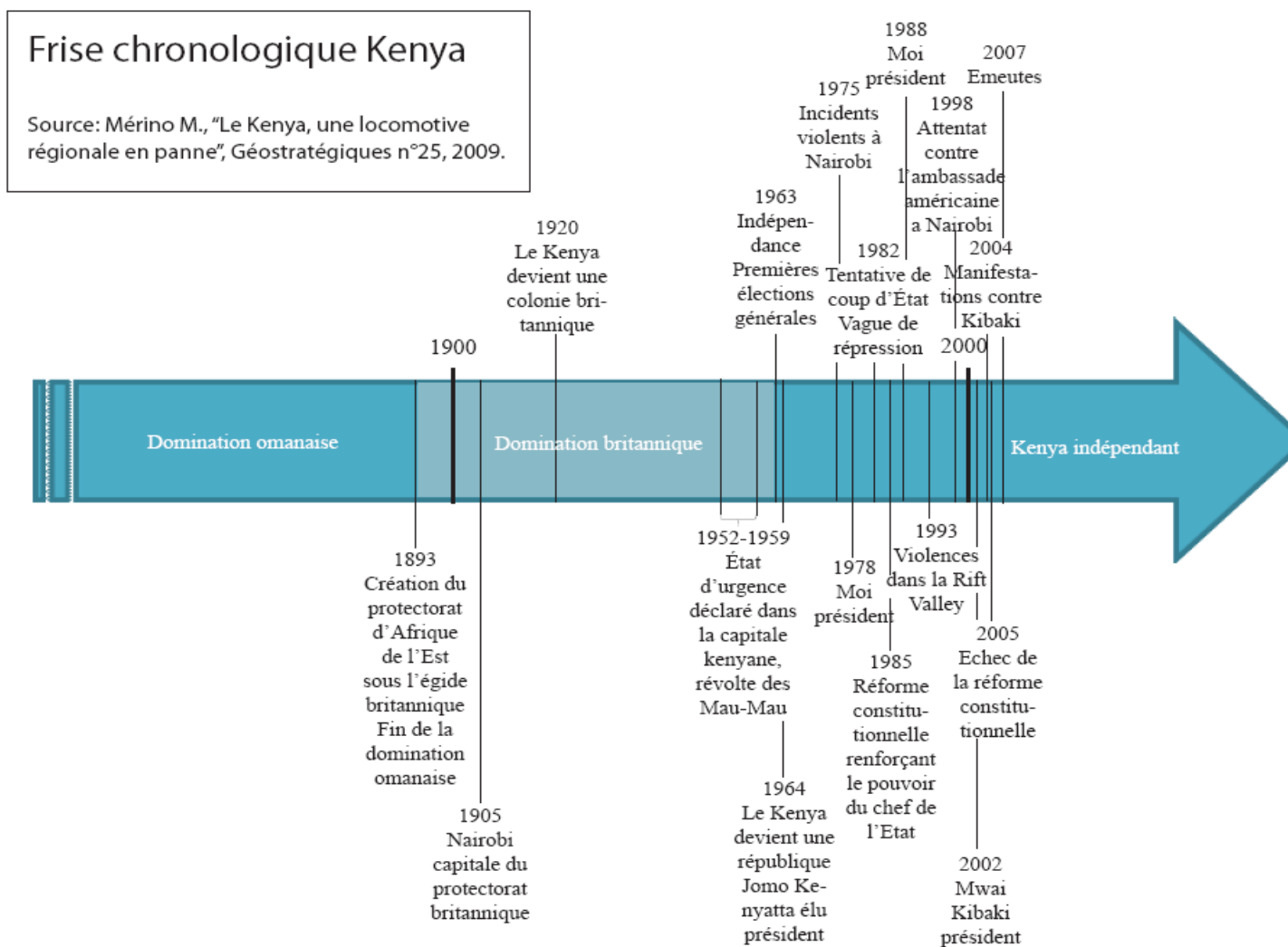
Kenya- Key economic indicators						
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Real GDP growth (%)	2.9	5.1	5.9	6.3	7.1	1.7
Gross national savings (% of GDP at mp)	10.1	12.2	13.4	14.9	13.1	14.8
Gross domestic investment (% of GDP at mp)	16.4	17.1	16.9	18.0	19.1	19.2
Consumer price inflation (avg. annual % change)	9.8	11.6	10.3	16.6	9.8	26.2
Government revenue and grants (% of GDP)*	20.2	21.3	21.5	20.4	21.0	21.8
Government budget deficit (% of GDP)*	-2.51	-1.54	0.42	-2.39	-1.18	-3.69
Current Account balance (US\$m)	146.2	-131.8	-252.3	-510.4	-1034.5	-1978.4
Exchange rate (end of period, Ksh per USD)	75.9	79.2	76.4	69.6	62.7	69.2
Foreign exchange reserves (months of imports)	4.2	3.4	3.2	3.5	4.0	2.7
Domestic public debt (% of GDP)	26.8	25.3	23.4	23.2	23.6	21.2
External public debt (% of GDP)	37.7	36.6	32.2	24.6	23.1	21.6

*Data refers to fiscal year to June 30th (for example, 2003 refers to 2003/04)

Sources : Banque Mondiale, The World Factbook , AFD, France Diplomatie, PNUD.

Annexe 2 : Frise chronologique

Source : Groupe Nairobi.



Annexe 3 : Carte de synthèse de Nairobi

Organisation spatiale de Nairobi Développement urbain et dichotomie Est-Ouest

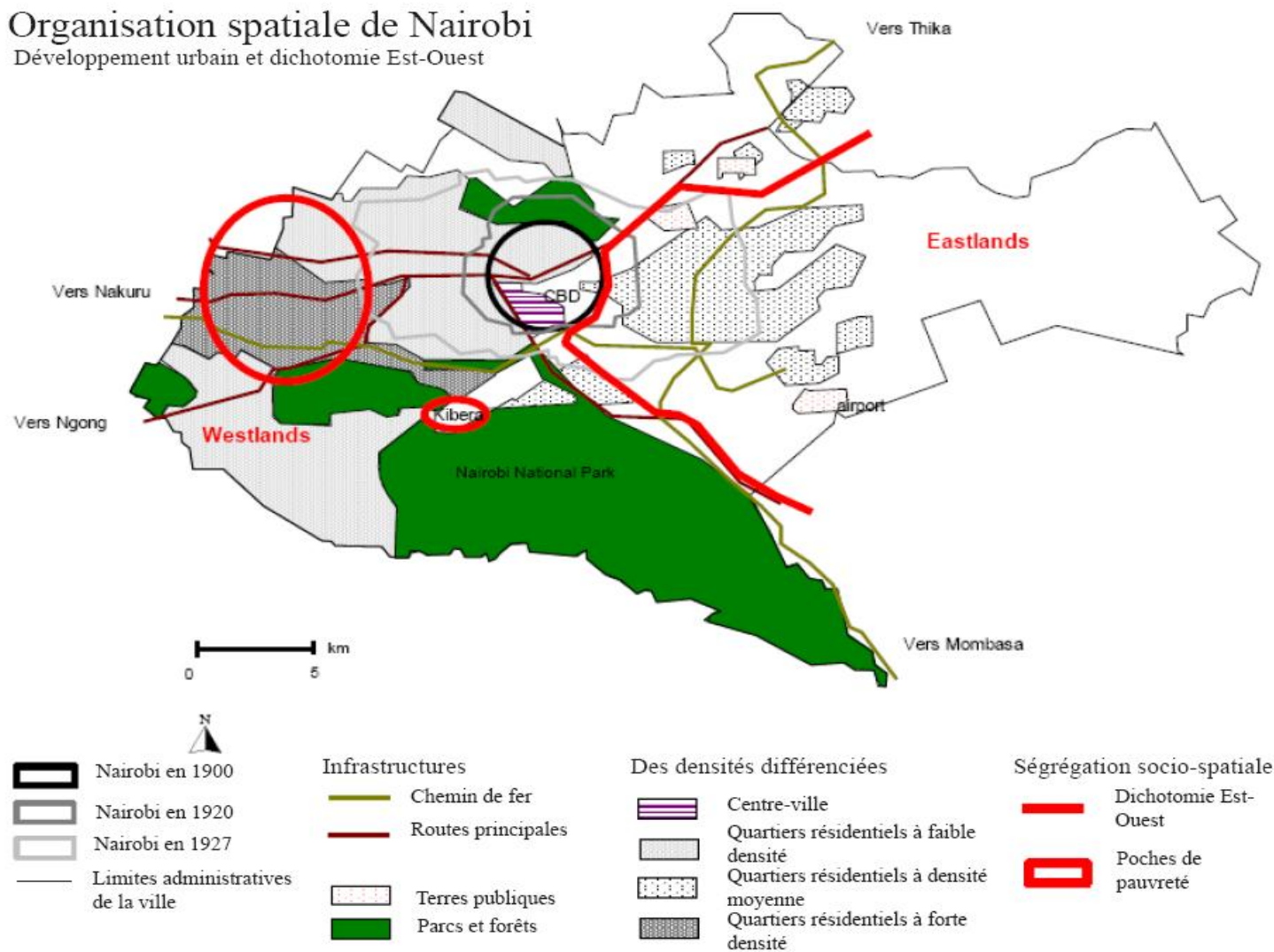


Figure 14

Groupe Nairobi. Source avant modifications : Mérino, *op. cit.*, 2007.

Annexe 4 : Fiche Coface du Kenya



Kenya

Population

37,5M

PIB

29 509 M\$

Note @rating
pays



Note environnement
des affaires



PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

(En millions de dollars)	2004	2005	2006	2007	2008(e)	2009(p)
croissance économique (%)	4,9	5,9	6,4	7	3,3	3
inflation (%)	11,7	10,3	14,5	9,8	25	6,5
solde public/PIB (%)	-0,4	-3	-3,6	-4,6	-6,2	-5,7
exportations	2721	3462	3516	4123	4732	5177
importations	4351	5602	6770	8381	9485	9884
balance commerciale	-1630	-2140	-3254	-4258	-4753	-4707
balance courante/PIB (%)	-2,2	-1,3	-2,1	-4	-5,5	-6
dette extérieure/PIB (%)	42,1	33,6	28	24,3	19,5	19,6
service de la dette/exportations b&s (%)	6	7,2	6,3	7,2	6,7	6,4
réserves en mois d'importations	3,3	3,2	3,5	2,9	2,6	2,5

(e)estimation (p)prévision

POINTS FORTS

L'économie kenyane repose sur une agriculture diversifiée (thé, café, horticulture) et sur des secteurs à haute valeur ajoutée (services financiers, télécommunications).

L'émergence d'une classe moyenne soutient la consommation domestique et conforte la diversification de la production kenyane.

Le secteur bancaire est solvable et rentable. Il est peu exposé aux actifs toxiques adossés aux subprimes. Il constitue un levier efficace de financement de l'économie.

Le Kenya joue un rôle clé au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est, en cours d'intégration. L'intérêt des investisseurs s'en trouve renforcé.

POINTS FAIBLES

L'économie kenyane, encore largement assise sur l'agriculture (25 % du PIB et 85 % de la population), reste vulnérable aux chocs climatiques.

L'activité est contrainte par des infrastructures défectueuses. Le réseau routier et les installations portuaires demeurent insuffisamment développés, et la production d'électricité reste limitée.

La forte croissance des années 2002-2007 s'est accompagnée d'un creusement des inégalités. La pauvreté continue de toucher 46 % de la population en 2006 et le taux de chômage s'élève à 40 %. La pandémie de sida, qui progresse, concerne près de 8 % de la population.

La corruption et la violence pèsent sur les perspectives de développement touristique du pays, ainsi que sur les flux d'aide et d'IDE.

APPRECIATION DU RISQUE

Une demande domestique qui résiste

Les affrontements interethniques postélectoraux du début 2008 ont affecté l'activité, notamment la fréquentation touristique et la production agricole dans la vallée du Rift. Pour autant, la construction, les télécommunications et les services financiers ont continué de soutenir la croissance, au cours du second semestre. En 2009, la contraction des économies développées risque de peser sur l'activité touristique, encore fragilisée par les violences de 2008, ainsi que sur le flux des transferts privés (7,5 % du PIB) et les recettes d'exportation. La croissance devrait cependant continuer d'être tirée par les investissements publics dans les infrastructures et par la bonne tenue de la consommation des ménages, dont le pouvoir d'achat bénéficiera du repli des cours de l'essence et des denrées alimentaires. L'inflation a atteint des sommets en 2008, en raison de la désorganisation des transports et de l'approvisionnement d'énergie consécutive aux violences ; elle a aussi été nourrie par l'envolée des cours du pétrole, renforcée par la dépréciation de la monnaie. En 2009, l'inflation devrait se replier à la faveur du recul des cours des matières premières.

Des besoins de financement en hausse

La balance budgétaire, déficitaire, s'est creusée en 2008, en raison de la contraction des recettes indexées sur l'activité et de la hausse, en réponses aux émeutes, des subventions et des dépenses sociales (santé, éducation). En 2009, le maintien des dépenses sociales prioritaires devrait conserver le déficit public à un niveau élevé. La balance courante a pâti, quant à elle, en 2008, de la baisse de la production de thé et de café, ainsi que du repli des recettes touristiques et de la hausse de la facture énergétique. En dépit de la baisse des cours du pétrole, le déficit courant devrait se creuser davantage en 2009, avec le ralentissement des exportations, la baisse des recettes touristiques et des transferts privés (34 % des exportations de biens et services). Dans ce contexte, le maintien de l'aide internationale (30 % des importations en 2007) s'avère primordial pour couvrir les besoins de financement, d'autant que les flux d'IDE pourraient se tarir davantage et que les perspectives d'émission d'un Eurobond de 500 millions de dollars semblent contrariées. Aussi, en dépit d'un niveau d'endettement soutenable, le faible niveau de réserves de change rend-il le risque de crise de liquidité significatif.

Coalition politique fragile

Mis sur pied en avril 2008, à l'issue des violences postélectorales qui ont fait près de 2 000 morts et plus 350 000 déplacés, le gouvernement de coalition reste fragile. Les tensions entre le Party of National Unity (PNU) du président Mwai Kibaki et l'Orange Democratic Movement (ODM) du Premier ministre Raila Odinga sont en effet palpables et risquent de retarder la mise en œuvre des réformes cruciales pour la pacification durable du pays. À savoir la réforme agraire, qui vise la répartition des terres entre Kalenjins et Kikuyus, la réforme constitutionnelle, qui doit fixer la répartition des pouvoirs entre l'État fédéral et les régions, ainsi que la refonte du système électoral. Aussi, une résurgence des affrontements ethniques, sur fond de corruption, ne peut-elle être écartée.

Source :

http://www.coface.fr/CofacePortal/FR_fr_FR/pages/home/os/risks_home/risques_pays/fiche//Kenya?nodeUid=571874, consulté le 07/01/2010

Annexe 5 : Indicateurs économiques et sociaux du Kenya 2004 - 2008

Table 0: Key Economic and Social Indicators 2004 - 2008¹

DESCRIPTION	Unit	2004	2005	2006	2007	2008*
1 Population	(Million)	34.2	35.1	36.1	37.2	38.3
2 Growth of GDP at Constant Prices	(Per cent)	5.1	5.9	6.3	7.1	1.7
3 GDP at Market Prices :	(KSh Mn)	1,274,328	1,415,724	1,622,434	1,825,960	2,099,798
4 Total cost of petroleum products	(KSh Mn)	88,784.8	95,669.2	113,719.6	121,776.0	197,676.2
5 Trade balance	(KSh Mn)	-149,764.0	-184,670.0	-270,489.0	-330,454.0	-425,705.0
6 Money Supply (M3)	(KSh Mn)	511,425.0	557,750.0	653,035.0	777,596.0	901,055.0
7 Total domestic credit	(KSh Mn)	501,160.0	529,710.0	600,017.0	670,771.0	827,413.0
8 Balance of Payments (current account balance)	(KSh Mn)	-10,433	-19,064	-36,823	-69,638	-136,851
9 Coffee-marketed production	('000 tonnes)	49.9	47.7	50.5	52.3	38.7
10 Tea-marketed production	('000 tonnes)	324.6	328.5	310.6	369.6	345.8
11 Fresh Horticultural Produce exports	('000 tonnes)	145.6	163.2	163.2	192.2	193.1
12 Maize-marketed centrally	('000 tonnes)	448.5	416.2	470.7	508.8	340.5
13 Wheat-marketed centrally	('000 tonnes)	84.1	122.6	106.1	107.5	82.1
14 Sugar-cane production	('000 tonnes)	4,661.0	4,800.8	4,932.8	5,204.2	5,112.0
15 Milk sold centrally	(Mn litres)	274.0	340.0	361.0	423.0	399.0
16 Manufacturing output	(KSh Mn)	444,648	500,215	563,089	626,173	717,217
17 Construction output	(KSh Mn)	126,102	144,497	166,188	191,299	222,903
18 Cement Consumption	('000 tonnes)	1,418.3	1,572.5	1,765.8	2,061.4	2,205.8
19 Petroleum Consumption	('000 tonnes)	2,374.6	2,715.9	3,038.2	3,121.8	3,133.1
20 Electricity consumption	(GWh)	4,234.1	4,498.4	4,752.4	5,156.6	5,113.1
21 Tourism earnings ²	(KSh Mn)	38,457	48,874	56,200	65,450	52,710
22 New registration of vehicles	(Number)	42,482	45,653	52,817	85,324	121,831
23 Rail freight	('000 tonnes)	1,890	2,000	1,891	2,304	1,766
24 Air passengers handled	('000) No.	5,450.0	5,905.0	6,324.0	7,039.1	6,376.0
25 Wage employment	('000) No.	1,764.7	1,811.6	1,857.6	1,909.8	1,943.5
26 Education-primary enrolment	('000) No.	7,394.8	7,591.5	7,632.1	8,330.1	8,563.8
27 Education-secondary enrolment	('000) No.	926.1	934.1	1,030.1	1,180.3	1,382.2
28 Education-University enrolment	('000) No.	91.5	92.3	112.2	118.2	122.8
29 Education-other post secondary enrolment	('000) No.	87.6	90.7	99.3	105.4	107.4
31 Registered doctors and dentists	(Number)	5,857	6,317	6,787	7,202	7,597
32 GDP Per capita (Current):	(KSh)	37,284	40,289	44,894	49,128	54,895
33 GDP Per capita (Constant):	(KSh)	32,463	33,441	34,570	36,000	35,611
34 Net lending/borrowing (% of GDP) at Current Market Prices	(Per cent)	0.2	-1.7	-1.6	-2.7	-2.3
35 Net lending/borrowing	(KSh Mn)	2,601.9	-24,320.2	-25,822.9	-48,519.8	-118,895.0
36 Recurrent Revenue and Grants	(KSh Mn)	300,727.7	329,486.0	387,483.1	468,584.0	549,604.2
37 Total Expenditure	(KSh Mn)	379,830.2	432,591.3	508,845.5	658,080.4	773,005.5
38 External Debt Service Charge as % of GDP ³	(Per cent)	2.1	1.1	1.0	1.0	1.1
39 External Debt Service as % of Exports of Goods & Services	(Per cent)	7.9	3.9	4.0	3.8	4.0
2004-2008 Annual % Rate of change						
INDEX NUMBERS: (1982=100)						
Export volumes		296.1	317.7	256.0	278.7	294.0
Import volumes		245.6	254.1	238.3	270.1	320.0
Terms of trade		77.4	71.8	72.0	69.6	77.0
NSE 20 Share: (1966=100)		2,946	3,973	5,646	5,445	3,521
Consumer Prices+		163.7	180.6	206.7	226.9	286.4
Real wages		116.4	119.6	107.3	104.9	87.9
Agriculture terms of trade: (2001 =100)		89.2	78.8	79.5	74.4	61.2
						-9.0

* Provisional.

¹ More precise measures are given in individual chapters.

² 2005 Includes Visa fees and Domestic Tourism earnings

³ Year ending 30th June

+ Weighted New Kenya Index (October 1997 = 100)

Source: Economic Survey 2009, Government of Kenya, http://www.planning.go.ke/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=57&Itemid=75, consulté le 07/01/2010.

Annexe 6 : Le PIB par activités aux Kenya 2004 - 2008

Table 2.2: Gross Domestic Product by Activity+

Industry	Per cent contributions to GDP				
	2004	2005	2006	2007	2008*
Agriculture and forestry	24.4	23.8	23.4	21.6	23.4
Growing of crops and horticulture	17.4	17.1	16.9	15.8	17.6
Farming of animals	5.6	5.2	5.0	4.4	4.6
Agricultural and animal husbandry services	0.3	0.4	0.5	0.5	0.4
Forestry and logging	1.1	1.1	1.0	0.9	0.8
Fishing	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4
Mining and quarrying	0.5	0.5	0.5	0.7	0.7
Manufacturing	10.0	10.5	10.3	10.4	10.6
Manufacture of food, beverages and tobacco	3.0	3.1	3.0	3.2	2.8
All other manufacturing	7.0	7.5	7.3	7.3	7.8
Electricity and water supply	1.9	2.0	1.8	1.5	1.5
Electricity supply	1.2	1.3	1.0	0.8	0.8
Water supply	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6
Construction	3.8	4.0	3.9	3.8	3.8
Wholesale and retail trade, repairs	9.2	9.2	9.3	9.7	10.0
Hotels and restaurants	1.3	1.4	1.5	1.6	1.1
Transport and communication	9.9	10.3	10.6	10.6	10.2
Transport and storage	7.5	7.7	7.9	7.6	7.4
Post and telecommunications	2.4	2.6	2.7	3.0	2.8
Financial intermediation	3.5	3.5	4.0	4.7	4.7
Real estate, renting and business services	5.7	5.6	5.4	5.3	5.1
Dwellings, owner occupied and rented	2.9	2.8	2.8	2.7	2.5
Renting and business services	2.8	2.8	2.7	2.6	2.6
Public administration and defence	4.2	4.5	5.4	5.8	5.0
Education	7.9	7.4	7.0	6.8	6.3
Health and social work	2.6	2.6	2.5	2.5	2.4
Other community, social and personal services	3.9	3.8	3.6	3.5	3.4
Private households with employed persons	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Less: Financial services indirectly measured	-0.7	-0.8	-0.9	-1.1	-0.9
All industries at basic prices	88.9	89.1	89.0	88.2	88.2
Taxes less subsidies on products	11.1	10.9	11.0	11.8	11.8
GDP at market prices	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Institutional sector and industry					
Corporations, non-profit institutions and households	75.0	75.4	75.1	74.2	75.5
General government	13.9	13.7	13.9	14.1	12.7

*Provisional

+Revised

Source: Economic Survey 2009, Government of Kenya, http://www.planning.go.ke/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=57&Itemid=75, consulté le 07/01/2010

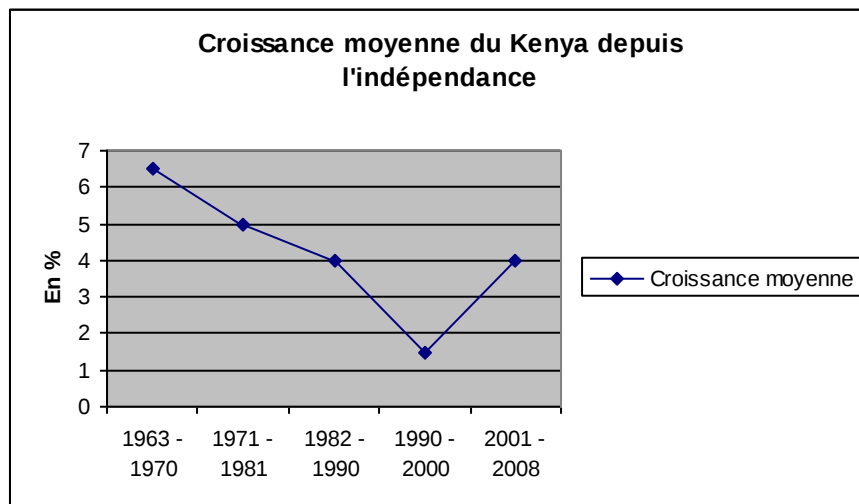
Annexe 7 : Architecture urbaine kenyane loi rang-taille

Année	Nairobi	Mombasa	Kisumu	Nakuru	Eldoret
1969	509.286	247.073	32.431	47.151	18.196
1969 théorique	509.286	254.643	169.762	127.322	101.857
1979	827.775	341.148	152.643	92.851	50.503
1979 théorique	827.775	413.888	275.925	206.944	165.555
1989	1.324.570	461.753	192.733	163.927	111.882
1989 théorique	1.324.570	662.285	441.523	331.143	264.914
1999	2.143.254	665.018	322.734	219.366	167.016
1999 théorique	2.143.254	1.071.627	714.418	535.814	428.651
2005	2.765.657	795.174	394.684	276.263	230.351
2005 théorique	2.765.657	1.382.829	921.886	691.414	553.131

Source : <http://www.citypopulation.de/Kenya.html>, consulté le 07/01/2010.

Annexe 8 : La croissance économique moyenne depuis l'indépendance

Année	Croissance moyenne
1963 - 1970	6,5
1971 - 1981	5
1982 - 1990	4
1990 - 2000	1,5
2001 - 2008	4



Source: Library of Congress – Federal Research Division p 9 et <http://ddp-ext.worldbank.org/ext/DDPQQ/member.do?method=getMembers&userid=1&queryId=135>, consulté le 04/01/2010.

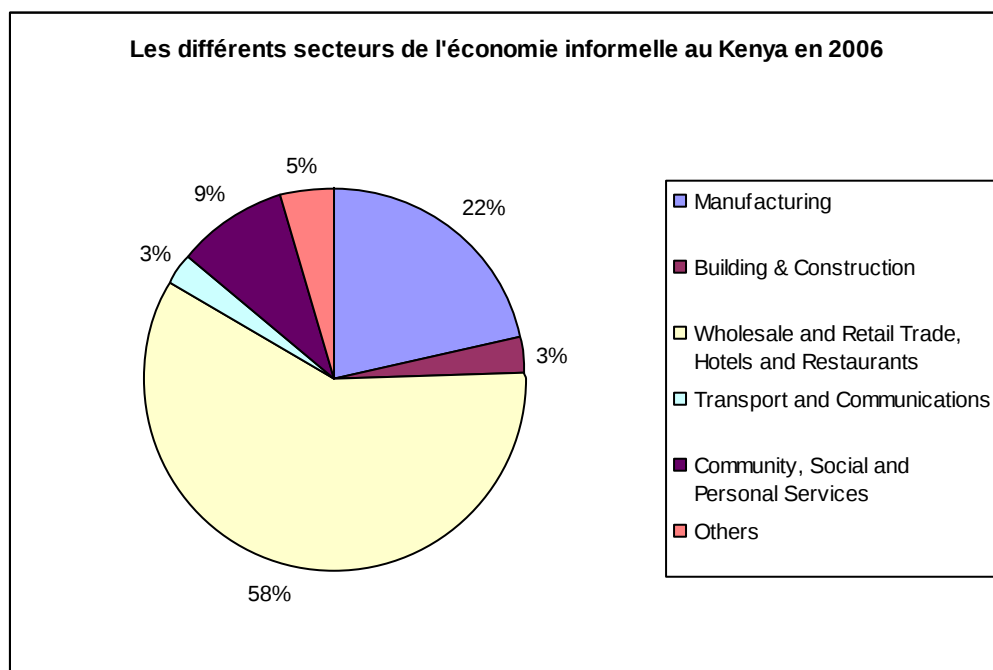
Annexe 9 : La croissance du secteur informel au Kenya entre 1998 et 2008

Répartition des emplois au Kenya en millions de personnes dans le secteur		
Année	Informel	Formel
1998	3,35	1,67
1999	N.A.	N.A.
2000	N.A.	N.A.
2001	4,62	1,67
2002	N.A.	N.A.
2003	5,72	1,72
2004	6,17	1,76
2005	6,63	1,81
2006	7,05	1,86
2007	7,47	1,91
2008	7,90	1,93

Sources:

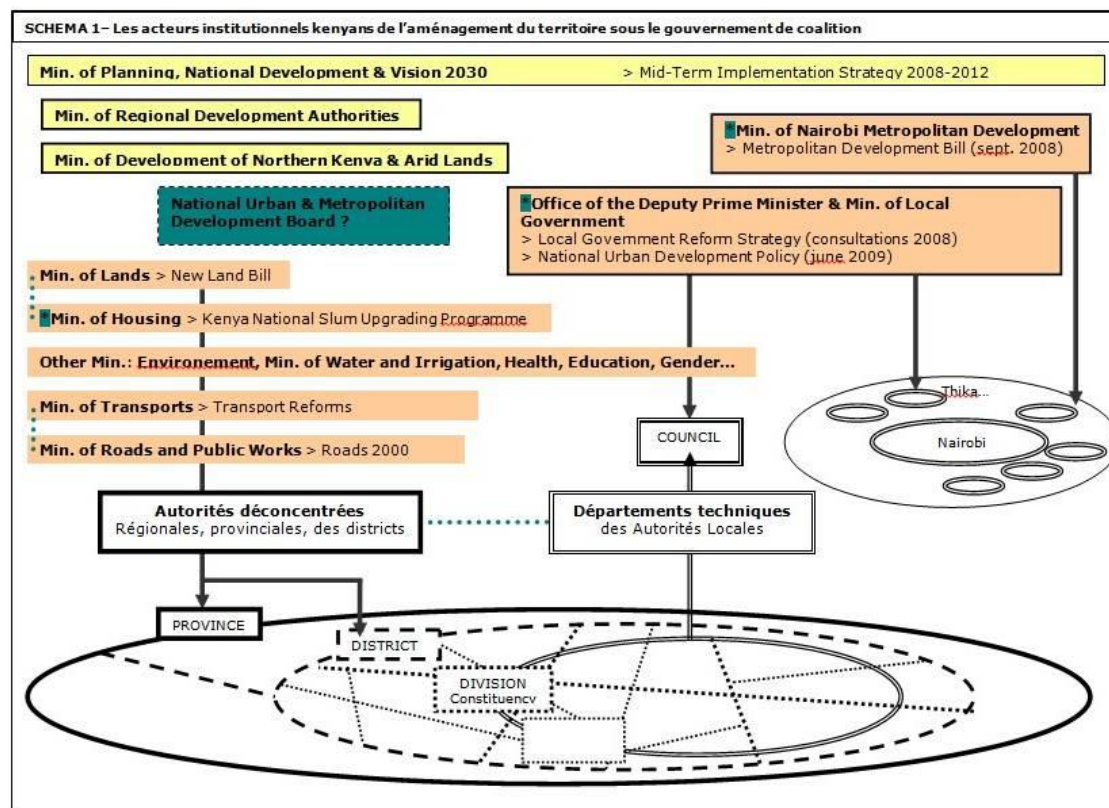
<http://www.knbs.or.ke/>, consulté le 04/01/2010, Mérino 2007, Economic Survey 2009.

Annexe 10 : Les différents secteurs de l'économie informelle au Kenya en 2006



Source : <http://www.knbs.or.ke/>, consulté le 04/01/2010.

Annexe 11 : Les acteurs institutionnels kenyans de l'aménagement du territoire sous le gouvernement de coalition



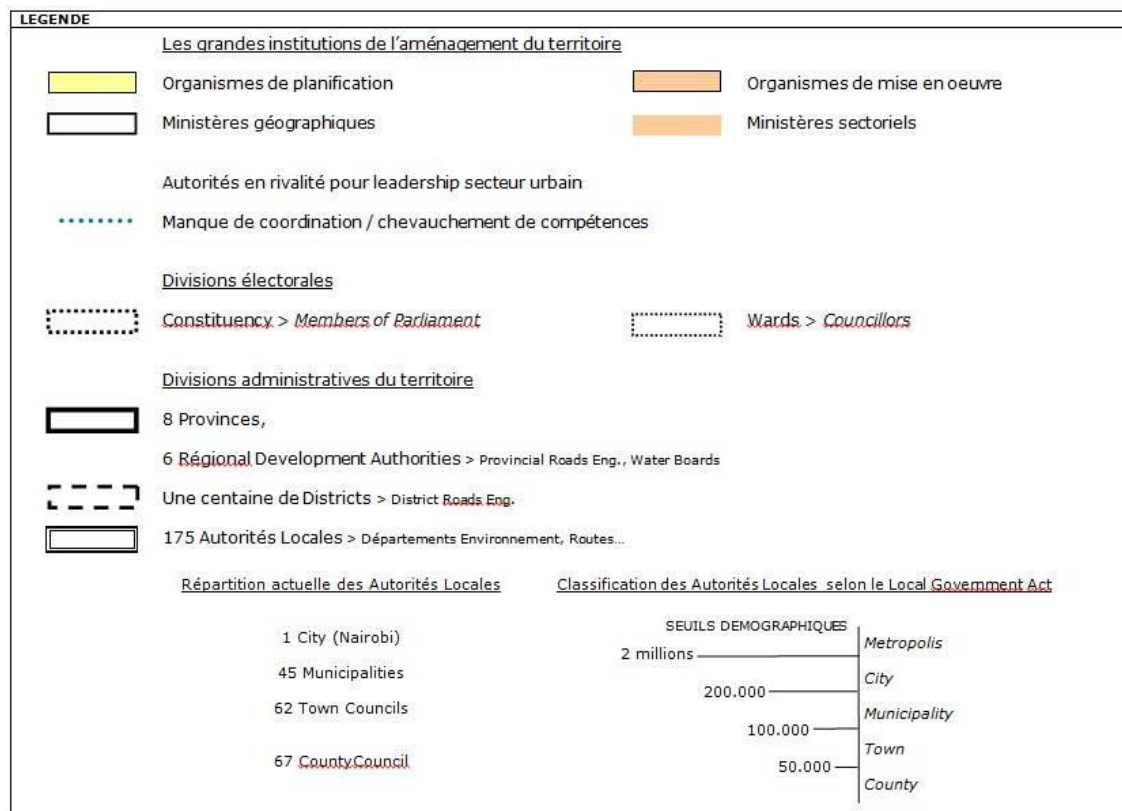


Figure 15 : Source : Document AFD, Stratégies kényanes pour le développement urbain

